

# NOMS ET QUALITES DES AUTEURS

---

## Elaboration de l'étude d'impact :

**Bureau d'études  
-  
Rédacteur**

Flora COUPPEY – Chargée d'études en environnement et écologie  
**SOCOTEC – Pôle d'expertise réglementaire**  
Campus de Ker Lann – 1, rue Siméon Poisson – 35170 BRUZ  
Tél : 02 99 52 52 12 – Fax : 02 99 52 52 11

**Bureau d'études  
-  
Vérificateur**

Yowen LEVEQUE – Géologue chargé d'études  
**SOCOTEC – Pôle d'expertise réglementaire**  
Campus de Ker Lann – 1, rue Siméon Poisson – 35170 BRUZ  
Tél : 02 99 52 52 12 – Fax : 02 99 52 52 11

## Etudes spécifiques :

**Etude faune-flore-  
habitats**

Flora COUPPEY – Chargée d'études en environnement et écologie  
**SOCOTEC – Pôle d'expertise réglementaire**  
Campus de Ker Lann – 1, rue Siméon Poisson – 35170 BRUZ  
Tél : 02 99 52 52 12 – Fax : 02 99 52 52 11

**Etudes pétro-  
structurale et  
géotechnique**

BALE Pascal – Géologue  
**LITHOLOGIC** – Bureau d'études en géologie et environnement  
2A rue du Bordage – 35510 CESSON-SEVIGNE  
Tél : 02 99 63 74 00  
Courriel : lithologic@wanadoo.fr

**Etudes zone humide et  
restauration  
IBGN**

Xavier OZOUF – Chargé de projet  
Léo DESFORET – Chargé de mission sol  
Céline LECLERC – Chargée de mission végétation/habitats  
**ExEco environnement** – SARL Expertise Ecologique de  
l'Environnement  
2, pl. Patton – 50300 AVRANCHES  
Tél : 02 33 48 12 58 / Fax 09 81 40 81 40



# REGLEMENTATION

---

## ➤ REALISATION DE L'ETUDE D'IMPACT

La réforme de l'autorisation environnementale instaurée par l'ordonnance n°2017-80 du 26 janvier 2017 supprime la réalisation systématique d'une étude d'impact pour les projets soumis à autorisation environnementale, au travers de l'instauration d'un fonctionnement au cas par cas.

Néanmoins, conformément à l'annexe de l'article R122-2 du Code de l'Environnement, les projets relatifs aux exploitations de carrières (rubrique 2510 de la nomenclature des Installations Classées) sont soumis systématiquement à évaluation environnementale.

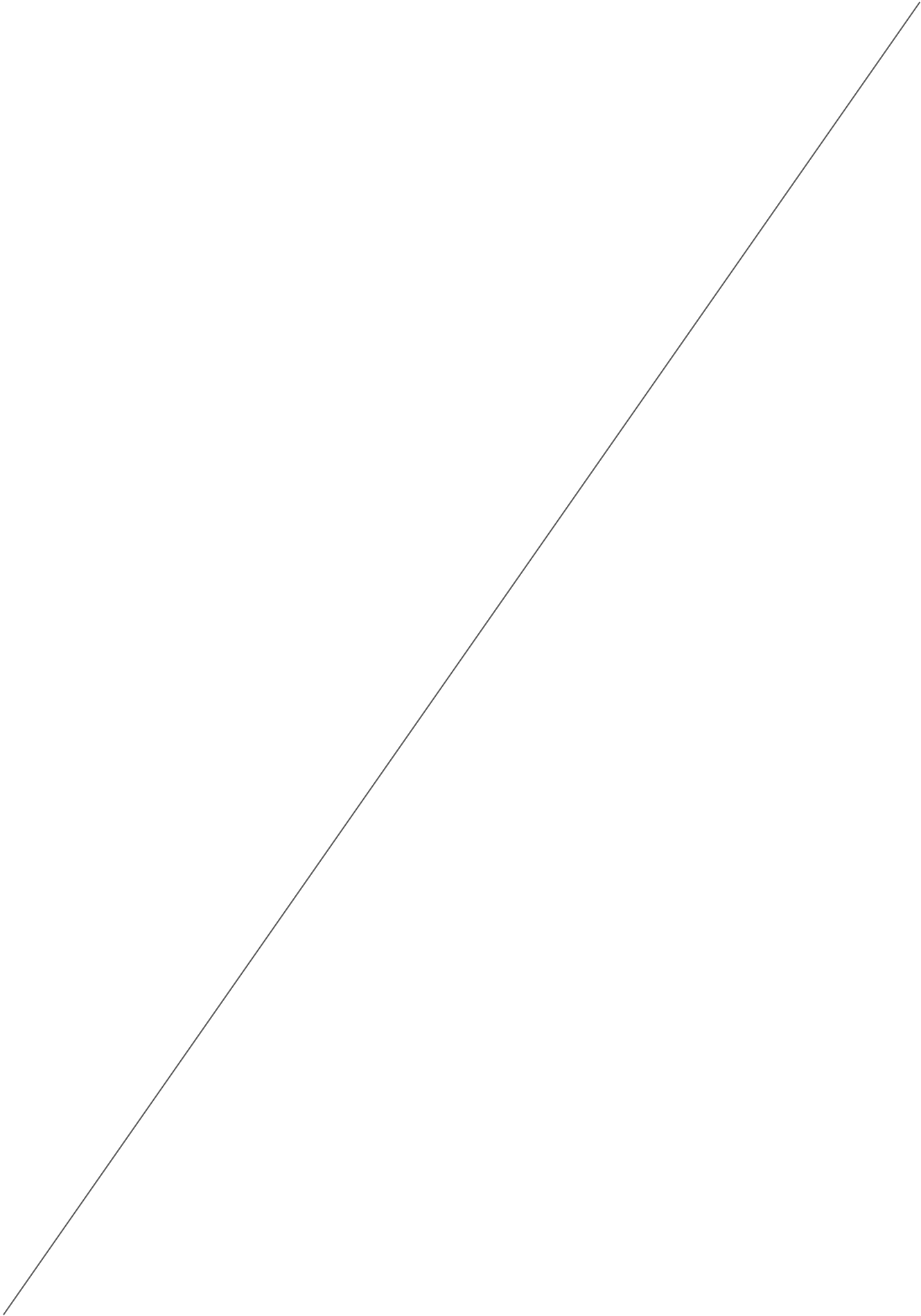
A ce titre, le présent document constitue l'étude d'impact du dossier de demande d'autorisation environnementale relatif à la poursuite de l'exploitation de la carrière de Baudry.

## ➤ CONTENU DE L'ETUDE D'IMPACT

Le contenu de l'étude d'impact est défini par l'article R122-5 du Code de l'Environnement.

Conformément au I de cet article, « *le contenu de l'étude d'impact est **proportionné** à la sensibilité environnementale de la zone susceptible d'être affectée par le projet, à l'importance et la nature des travaux, installations, ouvrages, ou autres interventions dans le milieu naturel ou le paysage projetés et à leurs incidences prévisibles sur l'environnement ou la santé humaine.* »

Les méthodes de prévision ainsi que les éléments probants employés pour identifier et évaluer les incidences notables sur l'environnement du projet de la société CARRIERES DE GUITTERNEL font l'objet d'un chapitre dédié en fin d'étude d'impact (chapitre IX). Le lecteur est invité à s'y reporter.





# SOMMAIRE

<b>PARTIE I. DESCRIPTION DU PROJET .....</b>	<b>9</b>
<b>I.1. Introduction .....</b>	<b>11</b>
<b>I.2. Fiche de synthèse.....</b>	<b>12</b>
<b>PARTIE II. ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET HUMAIN, ANALYSE DES EFFETS DU PROJET, MESURES VISANT À ÉVITER, RÉDUIRE OU COMPENSER CES EFFETS .....</b>	<b>13</b>
<b>II.1. La géologie - le sol - les terres.....</b>	<b>15</b>
II.1.1. La géologie .....	15
II.1.2. L'occupation des sols.....	16
II.1.3. Le risque amiante naturel .....	19
<b>II.2. L'environnement humain .....</b>	<b>20</b>
II.2.1. La population .....	20
II.2.2. Les activités .....	21
II.2.3. Habitat et constructions .....	24
II.2.4. Les biens matériels.....	31
II.2.5. Le patrimoine culturel.....	32
<b>II.3. Le paysage .....</b>	<b>34</b>
II.3.1. État initial .....	34
II.3.2. Analyse des effets du projet.....	52
II.3.3. Les mesures .....	53
<b>II.4. Les eaux .....</b>	<b>57</b>
II.4.1. Les eaux superficielles.....	57
a) Etat initial .....	57
b) Effets généraux du projet sur les eaux superficielles .....	70
c) Mesures relatives aux eaux superficielles.....	79
II.4.2. Les eaux souterraines.....	83
II.4.3. Les zones humides .....	88
<b>II.5. La biodiversité.....</b>	<b>97</b>
II.5.1. Etat initial .....	97
II.5.2. Analyse des effets du projet.....	104
II.5.3. Les mesures .....	106
II.5.4. Bilan des impacts du projet après application des mesures .....	115
<b>II.6. Le bruit.....</b>	<b>117</b>
II.6.1. Contexte réglementaire.....	117
II.6.2. Etat initial .....	117
II.6.3. Analyse des effets du projet.....	120
II.6.4. Les mesures .....	124
<b>II.7. Les vibrations.....</b>	<b>125</b>
II.7.1. Contexte réglementaire.....	125
II.7.2. État initial .....	126
II.7.3. Analyse des effets du projet.....	127
II.7.4. Les mesures .....	128
<b>II.8. Les déchets .....</b>	<b>129</b>
II.8.1. État initial .....	129
II.8.2. Analyse des effets du projet.....	130
II.8.3. Les mesures .....	131
<b>II.9. Les trafics.....</b>	<b>133</b>
II.9.1. État initial .....	133
II.9.2. Analyse des effets du projet.....	135
II.9.3. Les mesures .....	138
<b>II.10. L'air et le climat.....</b>	<b>139</b>
II.10.1. État initial .....	139
II.10.2. Analyse des effets du projet.....	144
II.10.3. Les mesures .....	146
II.10.4. Vulnérabilité du projet au changement climatique .....	148

II.11. Émissions lumineuses - Chaleur – Radiations.....	149
II.11.1. Etat initial .....	149
II.11.2. Analyse des effets du projet.....	149
II.11.3. Les mesures .....	150
II.12. Synthèse des mesures - Coûts et modalités de suivi.....	151
<b>PARTIE III. VOLET SANTE .....</b>	<b>153</b>
III.1. Contexte et objectif.....	155
III.2. Méthodologie.....	155
III.3. Évaluation des émissions de l'installation .....	156
III.3.1. Les rejets d'effluents aqueux .....	156
III.3.2. Les émissions sonores .....	157
III.3.3. Les déchets .....	157
III.3.4. Les émissions atmosphériques – poussières, gaz.....	158
III.3.5. Conclusion de l'évaluation des émissions.....	159
III.4. Synthèse de l'évaluation des risques sanitaires.....	159
<b>PARTIE IV. VULNERABILITE DU PROJET AUX RISQUES D'ACCIDENTS MAJEURS.....</b>	<b>161</b>
<b>PARTIE V. EFFETS CUMULES DU PROJET AVEC D'AUTRES PROJETS CONNUS .....</b>	<b>165</b>
V.1. Identification des projets connus.....	167
V.2. Analyses des effets cumulés .....	167
<b>PARTIE VI. SOLUTIONS EXAMINEES ET RAISONS DU CHOIX DU PROJET.....</b>	<b>169</b>
VI.1. Esquisse des principales solutions de substitution.....	171
VI.2. Les raisons du choix du projet.....	173
VI.2.1. Des critères environnementaux favorables.....	173
VI.2.2. Des intérêts économiques et sociaux .....	175
VI.3. Scénario de référence .....	176
VI.3.1. Présentation du scénario de référence .....	176
VI.3.2. Evolution probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du projet .....	177
<b>PARTIE VII. COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LES DOCUMENTS OPPOSABLES, SCHEMAS ET PLANS MENTIONNES A L'ARTICLE R122-17 .....</b>	<b>179</b>
VII.1. Les schémas et plans mentionnés à l'article R122-17.....	181
VII.1.1. Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux.....	182
VII.1.2. Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux .....	185
VII.1.3. Schéma Régional de Cohérence Ecologique .....	187
VII.1.4. Schéma Régional des Carrières .....	190
VII.1.5. Plan régional de prévention et de gestion des déchets.....	192
VII.1.6. Plan de gestion du risque inondation .....	193
<b>PARTIE VIII. REMISE EN ETAT DU SITE .....</b>	<b>195</b>
VIII.1. L'orientation de la remise en état.....	198
VIII.1.1. Critères retenus pour l'orientation de la remise en état.....	198
VIII.1.2. Plan de remise en état.....	201
VIII.2. Mise en œuvre de la remise en état.....	204
VIII.3. Gestion du site après remise en état .....	206
<b>PARTIE IX. DESCRIPTION DES METHODES DE PREVISION OU DES ELEMENTS PROBANTS UTILISES POUR IDENTIFIER ET EVALUER LES INCIDENCES NOTABLES SUR L'ENVIRONNEMENT.....</b>	<b>207</b>
<b>PARTIE X. ANNEXES DE L'ETUDE D'IMPACT .....</b>	<b>211</b>

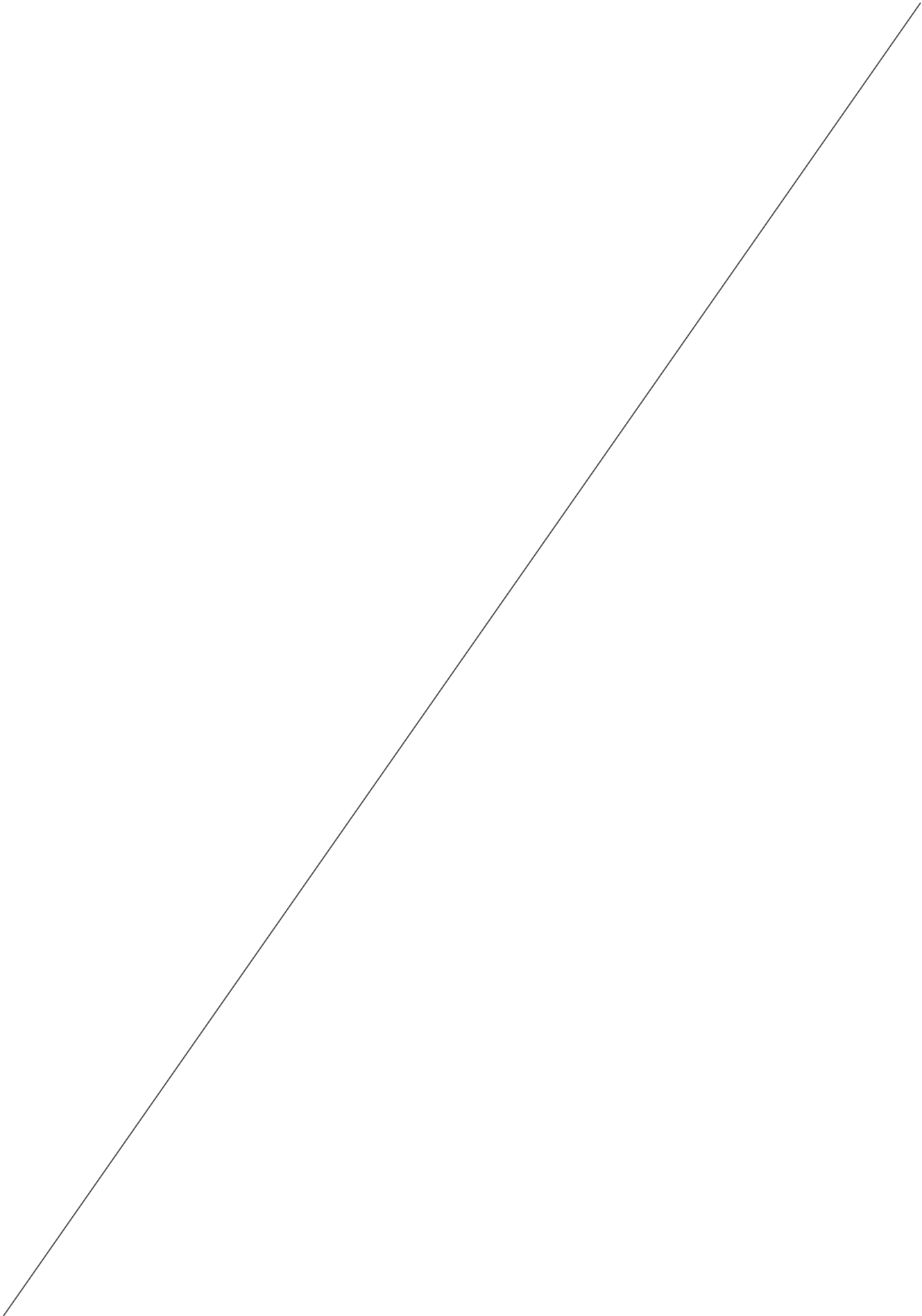
# INDEX DES ANNEXES ET FIGURES

## ➤ CARTES ET ILLUSTRATIONS

Contexte géologique du projet de Baudry ( <i>source : Lithologic</i> ).....	14
Occupation des sols sur vue aérienne .....	17
Usage du bâti.....	25
Patrimoine culturel autour de la carrière de Baudry.....	33
Morphologie et relief des communes de Canihuel et Saint-Gilles-Pligeaux .....	34
Perceptions du site de Baudry .....	37
Bassins versants dans la zone de la carrière de Baudry .....	57
Recensement communal des cours d'eau .....	58
Circuit actuel des eaux du site .....	63
Bilan hydrique – station de Rostrenen (1980-2009).....	65
Bassin versant topographique de la carrière de Baudry .....	71
Synoptique du calcul d'acceptabilité .....	74
Plan de localisation des points de suivi de la qualité des eaux.....	79
Schéma conceptuel moderne d'un système aquifère de socle ( <i>Wyns, Lachassagne et al.</i> ).....	83
Points d'eau recensés aux abords du site .....	85
Carte de localisation des milieux potentiellement humides et des parcelles 185 et 186 (entourées en rouge) ( <i>source : ExEco environnement</i> ).....	88
Zonages de protection ou d'inventaire du milieu naturel.....	98
Cartographie des habitats naturels du site.....	102
Cartographie des espèces protégées remarquables du site.....	103
Localisation des mesures faune-flore-habitats.....	114
Voies de communication et trafics dans le secteur d'implantation de la carrière de Baudry.....	132
Exposition aux vents des zones habitées proches du site de Baudry.....	141
Localisation de la station de mesure de 2013 à 2017 via la méthode des plaquettes .....	142
Localisation des stations actuelles de mesure de retombées de poussière via la méthode de jauges ( <i>Source : bureau d'études KAL'AIR</i> ).....	143
Localisation des stations de mesures de retombées de poussières retenues dans le cadre du présent projet (points rouges-station témoin en vert) .....	147
Sites pouvant accueillir des déchets inertes aux abords de la carrière de Baudry .....	199
Plan de principe de remise en état .....	203

## ➤ ANNEXES

Annexe 1 : Rapports d'analyses et de cartographie pétro-structurale de la carrière de Baudry – LITHOLOGIC – 2018.....	213
Annexe 2 : Etudes de qualité hydrobiologique réalisées selon la méthode IBGN par ExEco environnement - 2018 .....	215
Annexe 3 : Etude des zones humides réalisée par le bureau d'études ExEco environnement en 2019 complété en 2020 .....	217
Annexe 4 : Etude faune-flore-habitats réalisée par le bureau d'études AXE .....	219
Annexe 5 : Rapports des mesures de bruit.....	221
Annexe 6 : Fiches de bruit de référence des niveaux sonores .....	223
Annexe 7 : Plan de gestion des déchets d'exploitation du site .....	225
Annexe 8 : Rapports de suivi des retombées de poussière aux abords du site de référence.....	227
Annexe 9 : Plan de surveillance des émissions de poussière aux abords du site de référence .....	229
Annexe 10 : Echanges avec M.CAIGNEC du SAGE Blavet sur le recensement communal des cours d'eau .....	231
Annexe 11 : Bilan carbone de l'entreprise LESSARD.....	233
Annexe 12 : Accord pour la traversée du chemin rural menant à la plateforme Ouest de stockage.....	235



# Partie I.

## DESCRIPTION DU PROJET

---

La présentation du projet de la société CARRIERES DE GUITTERNEL est développée aux chapitres II, III et IV de la demande d'autorisation environnementale.

Le lecteur s'y reportera pour plus de détails.

La fiche de synthèse présentant les principaux éléments de ce site est jointe ci-après.

## **I.1. INTRODUCTION**

Pour synthèse de la demande d'autorisation environnementale, la carrière de Baudry, exploitée par la société CARRIERES DE GUITTERNEL, est actuellement autorisée par l'arrêté préfectoral en date du 12 avril 2001 modifié par l'arrêté du 30 juillet 2019. L'exploitation du site est ainsi autorisée sur 20 ans, prolongé de 2 ans, soit jusqu'au 12 avril 2023.

Afin de pérenniser son activité, la société CARRIERES DE GUITTERNEL souhaite étendre le périmètre de la carrière de Baudry en agrandissant la zone d'extraction actuelle du site vers le Sud et le Sud-Est. Cette extension permettra de disposer ainsi du gisement de matériaux nécessaire pour l'alimentation de ses installations de transformation.

En parallèle, elle souhaite développer une nouvelle activité, complémentaire à la production de granulats, en accueillant des matériaux inertes extérieurs sur des terrains localisés à l'Est du site actuel, sur la commune de Canihuel. Cette plateforme sera complétée par une zone consacrée au stockage des matériaux produits et à l'accueil, la pesée et au négoce.

Par ailleurs, les matériaux inertes issus de l'activité de la carrière seront stockés sur des terrains localisés à l'Ouest du site actuel, sur la commune de Saint-Gilles-Pligeaux.

**La présente demande est faite pour une durée de 30 ans et concerne donc :**

- **Le renouvellement de l'autorisation d'exploiter la carrière de Baudry pour une production extraite maximale de 600 000 t/an.**

**Actuellement fixée à 400 000 t/an et au regard des productions réalisées ces dernières années, il est probable que cette quantité soit dépassée certaines années. Ainsi, le présent dossier augmente le seuil maximal autorisé à 600 000 t/an et étudie les impacts associés à ce tonnage. Le tonnage réalisé sur site ne passera pas du jour au lendemain à 600 000 t/an, il évoluera progressivement en fonction des besoins de la profession (à la hausse ou à la baisse en fonction des demandes des clients).**

- **L'augmentation du périmètre autorisé sur 25 ha 43 a 68 ca comprenant une extension de la zone destinée aux extractions vers le Sud et l'Est et l'intégration de parcelles nécessaires aux activités de stockage de matériaux inertes.**
- **L'autorisation de défricher environ 7,2 ha de bois du fait de l'extension de la zone extractive du site.**
- **La renonciation de terrains exploités, remis en état, pour une surface de 9 734 m<sup>2</sup>.**
- **L'approfondissement du site à la cote de 160 m NGF, soit à une profondeur de 15 m par rapport à celle actuellement autorisée (175 m NGF).**
- **Le maintien des installations fixes de traitement des matériaux employées sur le site, installations édifiées en 2001, pour une puissance totale installée de 1 600 kW. L'utilisation par campagne d'un groupe mobile de concassage-criblage d'une puissance de 250 kW est sollicitée en complément (en cas de panne notamment et pour le recyclage).**
- **Le droit d'accueillir des matériaux inertes extérieurs à hauteur de 25 000 t/an au maximum (dont 5 000 t/an recyclés) pour offrir une solution réglementaire aux entreprises du BTP en terme d'élimination de leurs déchets inertes (terres, cailloux, ...) et de valorisation.**

**Au total, la carrière atteindra une surface de 49 ha 00 a 01 ca (dont environ 23 ha seront affectés aux opérations d'extraction).**

## I.2. FICHE DE SYNTHÈSE

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR			
Raison sociale	SAS CARRIERES DE GUITTERNEL		
Adresse du siège	Lieu-dit « Guitternel » - 22250 SEVIGNAC		
Coordonnées	Tél : 02.96.25.61.57 Courriel : se@lessard.fr		
N° immatriculation	026 050 088 R.C.S Saint-Malo		
Personne suivant la demande	Monsieur Raphaël ROCH (Responsable Environnement Sécurité)		
Signataire de la demande	Monsieur Bertrand LESSARD (Directeur Général)		
LOCALISATION DU PROJET			
Département	Côtes d'Armor (22)		
Communes	Canihuel / Saint-Gilles-Pligeaux		
Nom du site	Carrière de Baudry		
Coordonnées du site ( <i>Lambert 93</i> ) ( <i>Entrée de site</i> )	X = 249 706 m / Y = 6 823 195 m		
Nature du gisement	Roches massives (Granite)		
RÉGIME ICPE			
Rubriques ICPE concernées	Autorisation	2510-1	Exploitation de carrière
	Enregistrement	2515-1b	Installations de traitement des matériaux
		2517-1	Station de transit de produits minéraux
		2760-3	Installation de stockage de déchets inertes
	Déclaration	4734-2	Stockage de carburant
	Non classé	2930-1	Atelier de réparation
1435		Station-service	
Arrêtés Préfectoraux en vigueur	Arrêté Préfectoral d'autorisation du 12 avril 2001 Arrêté Préfectoral complémentaire du 30 juillet 2019		
NATURE ET VOLUME DES ACTIVITÉS			
	<i>Autorisation actuelle</i>	<i>Futur sollicité</i>	
Durée	20 ans prolongés de 2 ans (jusqu'au 12/04/2023)	30 ans à l'obtention du renouvellement et de l'extension d'exploiter	
Surface	22 ha 82 a 45 ca	49 ha 00 a 01 ca	
Puissance des installations de traitement	Installations fixes : 1 000 kW	Installations fixes : 1 600 kW Installation mobile : 250 kW	
Nature du traitement	concassage-criblage-lavage		
Cote minimale d'extraction	175 m NGF	160 m NGF	
<b>Production maximale annuelle du site (max) :</b> Actuellement fixée à 400 000 t/an et au regard des productions réalisées ces dernières années, il est probable que cette quantité soit dépassée certaines années. Ainsi, le présent dossier augmente le seuil maximal autorisé à 600 000 t/an et étudie les impacts associés à ce tonnage. Le tonnage réalisé sur site ne passera pas du jour au lendemain à 600 000 t/an, il évoluera progressivement en fonction des besoins de la profession (à la hausse ou à la baisse en fonction des demandes des clients).			
Accueil de matériaux inertes extérieurs	Aucun	25 000 t/an (dont 5 000 t/an recyclés)	
SENSIBILITÉ ENVIRONNEMENTALE			
Occupation des sols :	Extension du site sur des parcelles en partie boisées, dont le défrichement sera compensé, et sur des parcelles agricoles.		
Eau :	Site non inclus dans les périmètres de protection d'un captage AEP. Présence de ruisseaux et de zones humides dans l'aire d'étude.		
Milieu naturel :	Absence de zonage de protection sur l'emprise ou à proximité immédiate du site. Absence d'impact sur une espèce protégée.		
Paysage :	Fenêtres visuelles limitées aux abords proches du site.		
Natura 2000 :	Site Natura 2000 le plus proche, ZSC FR5300037 « Forêt de Lorge, landes de Lanfains, cime de Kerchouan », localisé à environ 4,5 km à l'Est du projet.		
RAISONS DU CHOIX DU PROJET			
Volonté de maintenir l'alimentation en matériaux des clients de la société CARRIERES DE GUITTERNEL, l'exploitation des installations refaites à neuf en 2001 et les emplois associés.			
Mise à disposition d'un site d'accueil pour les déchets inertes des artisans et entreprises du BTP.			
Maîtrise foncière des terrains demandés à l'extension.			
Poursuite de l'exploitation dans un secteur à densité urbanisée réduite.			

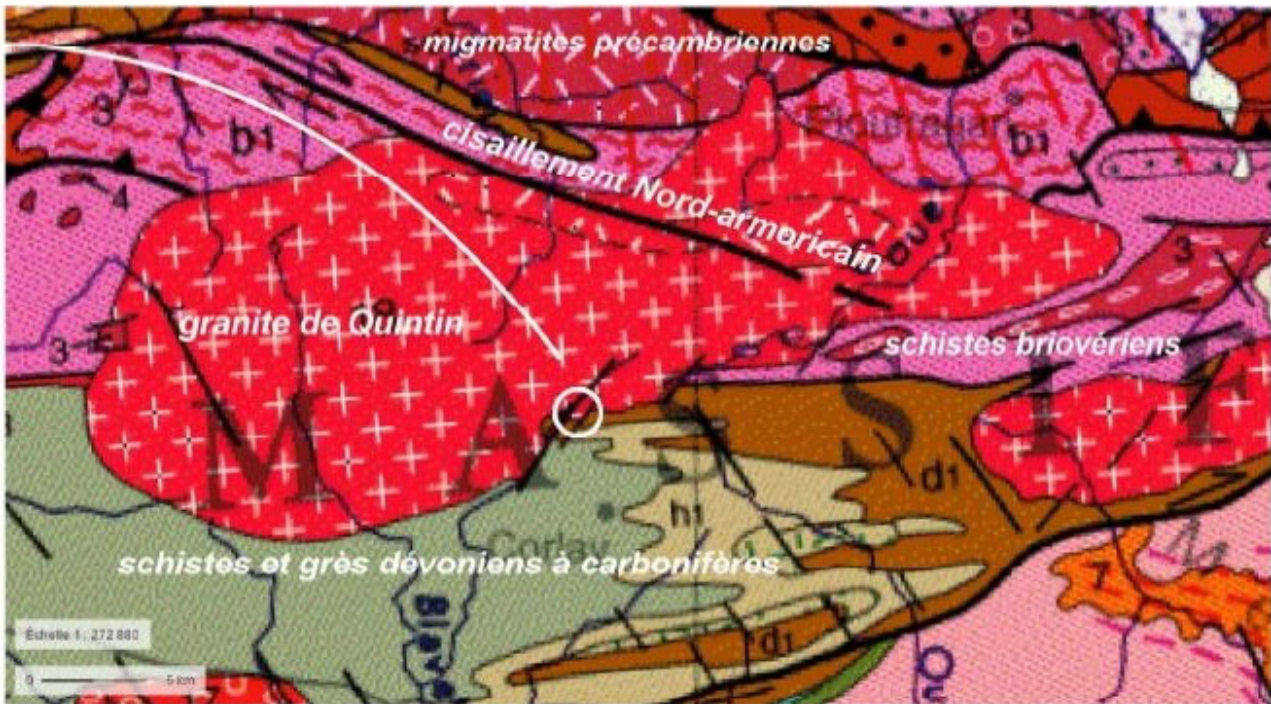


## Partie II.

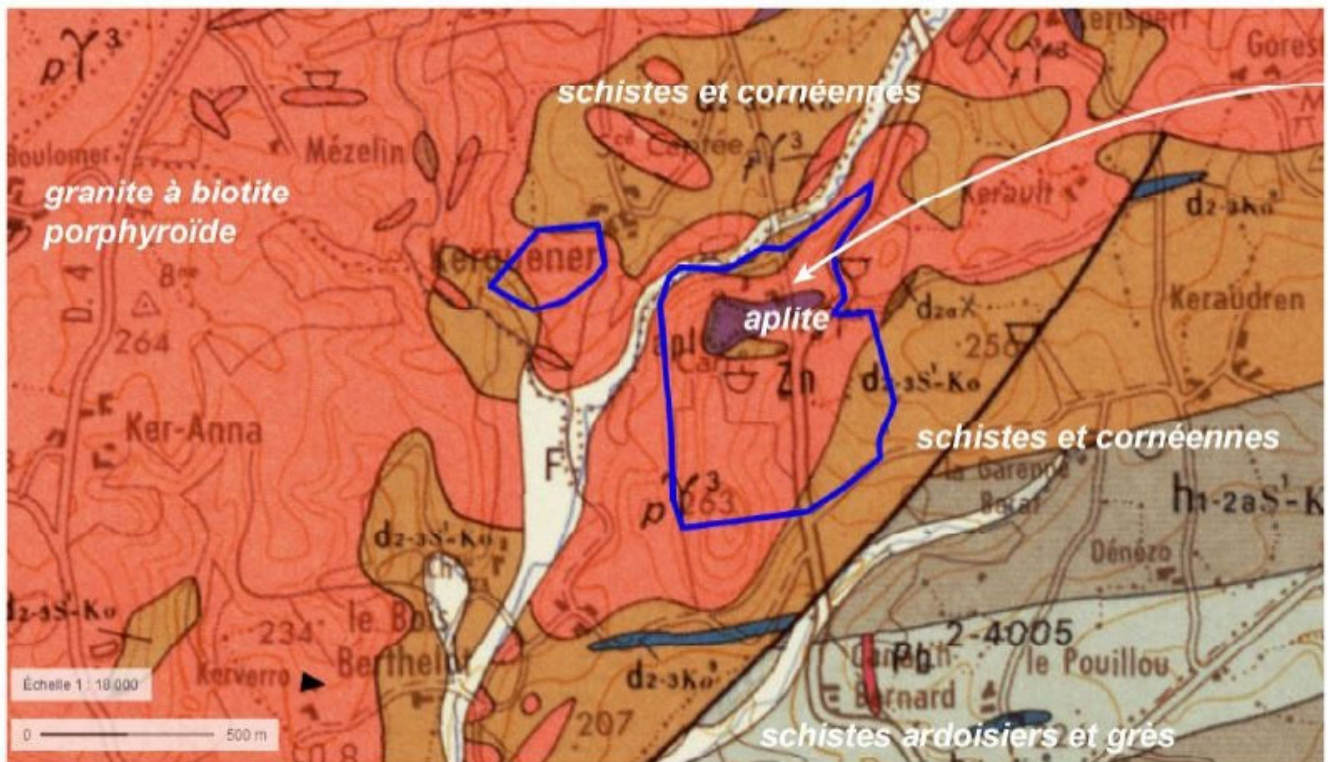
### ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET HUMAIN, ANALYSE DES EFFETS DU PROJET, MESURES VISANT À ÉVITER, RÉDUIRE OU COMPENSER CES EFFETS

---

Contexte géologique du projet de Baudry (source : Lithologic)



extrait de la carte géologique au 1/1 000 000 (BRGM)



extrait de la carte géologique au 1/50 000 de Quintin (BRGM)

## **II.1. LA GEOLOGIE - LE SOL - LES TERRES**

### **II.1.1. LA GEOLOGIE**

#### **➤ ETAT INITIAL**

Cf. extrait des cartes géologiques du BRGM ci-contre.

Sources : Rapports d'analyses et de cartographie pétro-structurale de la carrière de Baudry – LITHOLOGIC – 2018.

La société CARRIERES DE GUITTERNEL a fait réaliser en septembre 2018, une étude pétro-structurale de la carrière de Baudry. Cette étude, effectuée par le bureau d'études Lithologic, définit le contexte géologique régional et local de la carrière de Baudry. Les principaux éléments de ce document sont repris ci-après. L'intégralité de l'étude est consultable en **annexe 1** de l'étude d'impact.

#### **□ Géologie générale**

Dans son étude pétro-structurale, le bureau d'études Lithologic définit le contexte géologique régional ainsi :

*« La carrière de Baudry est implantée à la limite Nord du domaine centre-armoricain, au Sud du cisaillement Nord armoricain qui forme un couloir de fracturation prenant en écharpe des granites tardi-cadomiens et hercyniens et des synclinaux paléozoïques.*

*La carrière de Baudry est implantée au sein du granite de Quintin intrusif dans les formations briovériennes à sa bordure Nord et dans les formations sédimentaires paléozoïques du bassin de Châteaulin à sa bordure Sud. La carrière est située à cette bordure Sud, à proximité du contact fracturé avec les schistes et quartzites du Siegénien (Dévonien) formant la base des séries paléozoïques du bassin de Châteaulin.*

*Au contact avec le granite, les schistes et grès dévoniens ont subi un métamorphisme de contact qui s'étend dans l'auréole thermique liée à l'intrusion granitique. À proximité du granite de Quintin, les schistes et grès sont en partie recristallisés par le thermométamorphisme en schistes tachetés ou en cornéennes dont la structure initiale peut-être totalement oblitérée ; des cornéennes apparaissent d'ailleurs en enclaves dans la carrière de Baudry.*

*La carte géologique au 1/50 000 de Quintin ne fait pas état de filons basiques au sein du granite, accompagnant l'intrusion magmatique, mais des filons de quartz et de microgranite ; cependant elle indique localement la présence de filons de micro-granodiorite dont la minéralogie, plus basique, peut contenir des amphiboles (essentiellement des hornblendes). Des amphiboles de type hornblende sont également décrites dans la littérature au sein des cornéennes dévoniennes qui peuvent se retrouver en enclave dans le granite ».*

#### **□ Géologie locale**

A hauteur de la carrière de Baudry, les caractéristiques géologiques observées par le bureau d'études Lithologic sont les suivantes :

*« La carrière de Baudry s'est implantée à l'origine au sein d'un faciès aplitique ; il s'agit de filons de tailles variables (parfois suffisamment large pour être exploité comme à Baudry), à grain fin et de teinte grise, claire à blanchâtre. Les minéraux constitutifs sont principalement le quartz et des feldspaths alcalins (albite et microcline) avec parfois des micas (biotite et/ou muscovite) et du grenat.*

*En dehors du faciès aplitique, le massif de Quintin est constitué d'un granite à biotite porphyroïde, à gros grains et à porphyroblastes de feldspaths alcalins, gris à gris-bleuté.*

*Le granite est affecté de structures (foliation, faille) ductiles contemporaines de sa mise en place et l'ensemble est enfin affecté d'une déformation cassante tardive liée au cisaillement Nord-armoricain qui entraîne l'apparition d'une cataclase importante. Le secteur de Baudry est localisé à proximité d'un important axe de faille NE-SW qui décale le contact granite/cornéennes ».*

## ➤ ANALYSE DES EFFETS DU PROJET

Avant d'envisager l'extension de la carrière de Baudry, la société CARRIERES DE GUITTERNEL s'est assurée de la présence d'un gisement exploitable sur les terrains localisés au Sud et au Sud-Est de son emprise.

La reconnaissance géologique effectuée sur les zones demandées en extension par le bureau d'études Lithologic indique « *la présence d'un massif plutonique comprenant deux faciès principaux : un granite porphyroïde et un microgranite aplitique. Un troisième faciès apparaît localement au contact entre les deux précédents ; il s'agit d'un granite à grain moyen à fin, d'aspect verdâtre, très quartzique et massif.* » Ce gisement répond parfaitement aux activités de transformation exercées sur le site de Baudry.

De ce fait, la société CARRIERES DE GUITTERNEL y envisage l'extraction d'environ 7 200 000 m<sup>3</sup> soit 6 574 000 m<sup>3</sup> de matériaux commercialisables. Cette activité extractive aura pour conséquence la modification topographique des terrains sollicités en extension par l'agrandissement progressif de l'excavation actuelle.

**Vis-à-vis du contexte géologique du secteur d'étude, le projet de la société CARRIERES DE GUITTERNEL entrainera donc l'extraction d'environ 7 200 000 m<sup>3</sup> de matériaux. Cette activité générera la formation d'une fosse d'extraction au droit des terrains exploités.**

## ➤ LES MESURES

Par rapport à l'extraction de gisement, le projet tel qu'il est envisagé par la société CARRIERES DE GUITTERNEL, entrainera un impact topographique sur l'environnement local du site de Baudry. Toutefois, ces impacts seront limités par des aménagements qui permettront une bonne intégration du projet dans le paysage. Ces aménagements sont détaillés au *Chapitre II.3 - Le paysage* auquel le lecteur est invité à se reporter.

### II.1.2. L'OCCUPATION DES SOLS

#### ➤ ETAT INITIAL

##### □ A l'échelle communale

Le projet de la société CARRIERES DE GUITTERNEL est envisagé sur les territoires communaux de Canihuel et de Saint-Gilles-Pligeaux. Ces deux communes rurales présentent une faible densité démographique qui se traduit par une prédominance de grandes étendues de cultures, de pâtures et de boisements. L'urbanisation s'y concentre principalement autour des centres-bourgs des communes et en petits hameaux dispersés sur les territoires communaux.

##### □ A l'échelle locale : site et périphérie

*Cf. Occupation des sols sur photographie aérienne ci-après (d'après Registre parcellaire graphique – 2017).*

##### ❖ Sur l'emprise du projet

L'occupation des sols au sein de l'emprise du projet se traduit de la manière suivante :

- activités d'extraction, de transformation et de commercialisation des matériaux extraits au sein du site actuel,
- présence de prairies dans la partie sollicitée à l'extension à l'Ouest du site pour la zone de stockage de matériaux de découverte, des stériles d'exploitation et des boues,
- présence d'étendues cultivées (céréales et maïs) dans la partie sollicitée à l'extension à l'Est du site (future plateforme de stockage des matériaux commercialisables, stockage des matériaux inertes extérieurs, zone d'accueil/pesée/négoce).

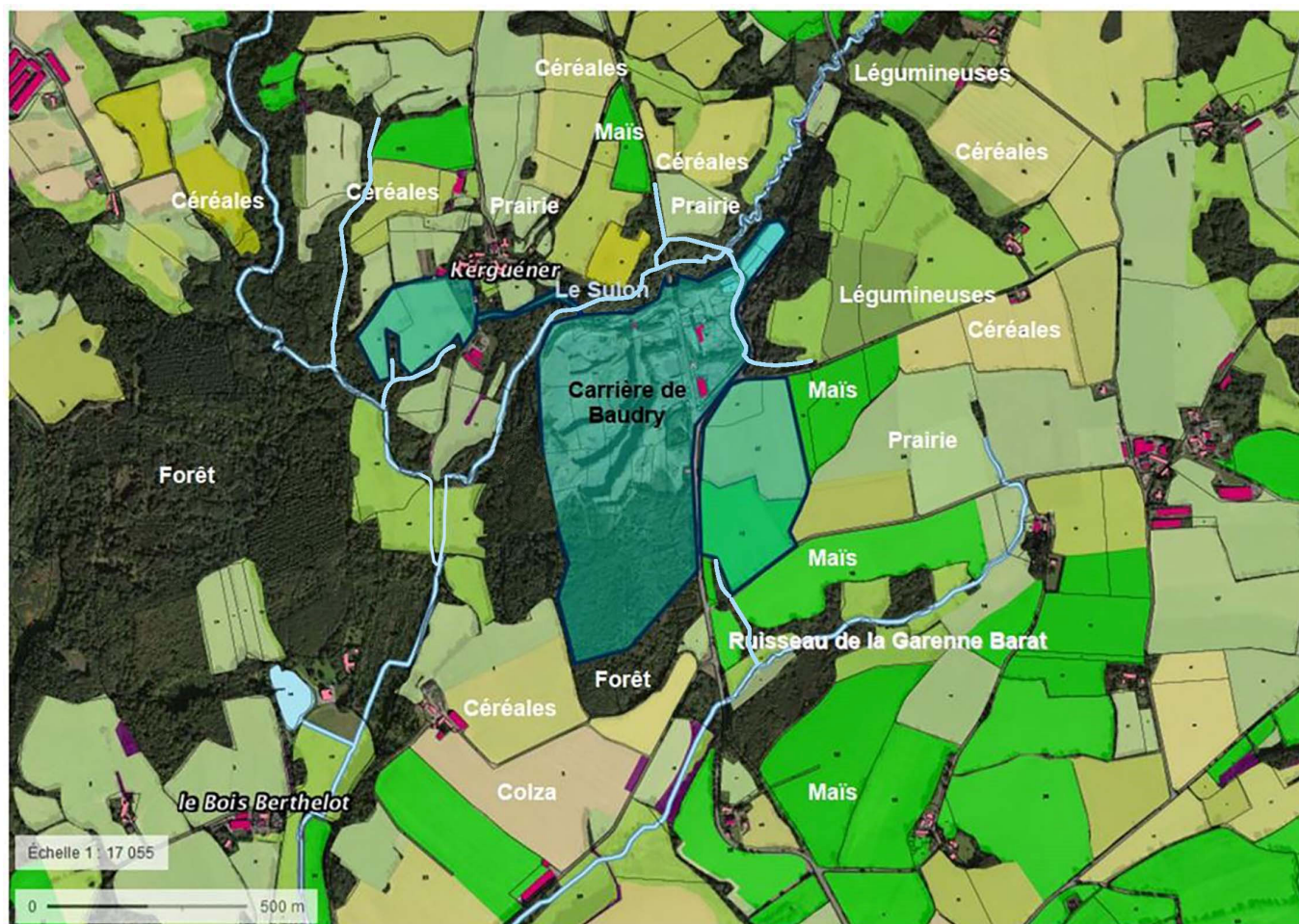


### ❖ En périphérie proche du site

En périphérie proche de la carrière de Baudry, l'environnement se traduit par :

- la présence de forêts sur le pourtour du site, en particulier à l'Ouest et au Sud du site,
- des étendues agricoles, en particulier à l'Est du site,
- la présence d'une rivière, « le Sulon », et de ruisseaux, en particulier le ruisseau de la Garenne Barat et son affluent.

Occupation des sols sur vue aérienne



### □ État de pollution des sols

Le 6° de l'article D181-15-2 du Code de l'Environnement prévoit que :

« Lorsque le dossier est déposé dans le cadre d'une demande de modification substantielle en application de l'article L181-14 et si l'installation relève des catégories mentionnées à l'article L516-1, [la demande comprend] l'état de pollution des sols prévu à l'article L512-18. Lorsque cet état de pollution des sols met en évidence une pollution présentant des dangers ou inconvénients pour la santé, la sécurité, la salubrité publiques ou de nature à porter atteinte aux autres intérêts mentionnés à l'article L511-1, le pétitionnaire propose soit les mesures de nature à éviter, réduire ou compenser cette pollution et le calendrier correspondant qu'il entend mettre en œuvre pour appliquer celles-ci, soit le programme des études nécessaires à la définition de telles mesures. »

### ❖ Aux abords du site

La détermination de l'état de pollution des sols aux abords du site peut être approchée par la consultation des bases de données suivantes (consultation en octobre 2019) :

- base BASOL qui recense les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués),
- base BASIAS qui recense les activités industrielles actuelles et passées.

La base BASOL ne recense aucun site pollué sur les communes de Canihuel et de Saint-Gilles-Pligeaux.

En plus de la carrière de Baudry, la base BASIAS recense 4 activités industrielles sur la commune de Canihuel dont une encore en activité. Il s'agit principalement de garages de réparation ainsi que d'une ancienne décharge. Un abattoir de volailles en activité est également indiqué. Ces activités sont essentiellement localisées à proximité du centre-bourg, à plus d'1 km de la carrière de Baudry.

La base BASIAS recense 3 activités industrielles sur la commune de Saint-Gilles-Pligeaux. Elles concernent des stations-service associées à des garages (un de ces garages est toujours en activité) et localisées dans le bourg de Saint-Gilles-Pligeaux à plus de 2 km au Nord du site de Baudry. Une ancienne décharge est décrite par la base BASIAS à environ 1,4 km au Nord de la carrière de Baudry.

Aucune des activités ci-dessus ne concernent donc les terrains du présent projet ou ses abords proches.

#### ❖ Sur l'emprise du site

Les éventuelles sources de pollution des sols peuvent être liées à des déversements accidentels d'hydrocarbures depuis les véhicules évoluant sur le site ou bien lors des opérations de distribution de carburant. Les opérations d'entretien du matériel employé sur le site sont généralement réalisées au sein de l'atelier présent sur le site de Baudry. Le site dispose également d'une aire étanche dédiée à l'alimentation des engins en carburant.

### ➤ ANALYSE DES EFFETS DU PROJET

Le projet de la société CARRIERES DE GUITTERNEL est susceptible d'affecter la qualité des sols en place au travers :

- d'un déversement accidentel d'hydrocarbures (depuis un engin) sur les différents secteurs d'exploitation,
- d'une défaillance de la procédure d'admission des matériaux inertes extérieurs, aboutissant à l'accueil de matériaux non conformes sur le site et au travers desquels les eaux pluviales seront susceptibles de percoler.

### ➤ LES MESURES

La société CARRIERES DE GUITTERNEL dispose actuellement de mesures visant à assurer la protection des sols et prévenir tout risque de pollution éventuelle. Ces mesures incluent les dispositifs suivants :

- Mesures relatives au déversement accidentel d'hydrocarbures :
  - stockage d'hydrocarbures (huiles, Gasoil et GNR) sur rétention adaptée,
  - évacuation des éventuels matériaux souillés par une entreprise agréée,
  - entretien régulier des engins et du matériel.
- Mesures relatives à l'activité d'accueil de matériaux inertes :
  - respect strict de la procédure d'admission et de contrôle préalable des matériaux extérieurs afin d'interdire sur le site tout matériaux non conforme (*Cf. procédure détaillée au chapitre IV.4. de la demande administrative*).

Dans le cadre de la poursuite de l'exploitation de la carrière de Baudry, ces mesures seront maintenues.

## II.1.3. LE RISQUE AMIANTE NATUREL

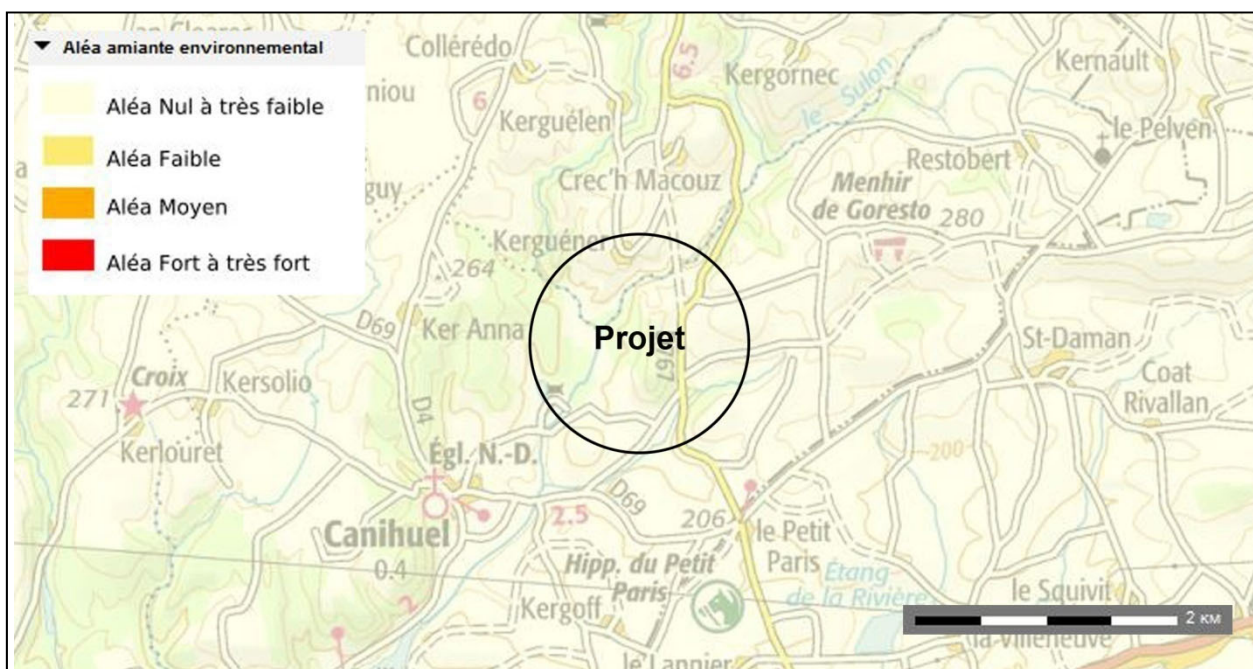
### ➤ ETAT INITIAL

Sources : BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) – Rapport RP-62079-FR de janvier 2013.  
Rapports d'analyses et de cartographie pétro-structurale de la carrière de Baudry – LITHOLOGIC – 2018.

#### □ A l'échelle départementale

Le rapport BRGM RP-62079-FR de janvier 2013 intitulé "Cartographie de l'aléa amiante environnemental dans les départements du Massif armoricain" identifie et cartographie les formations géologiques du Massif Armoricain susceptibles de contenir de l'amiante.

La cartographie issue de ce document, dont un extrait est présenté ci-après, présente un aléa « amiante environnemental » en « Niveau 1 – aléa nul à très faible » pour le projet de la société CARRIERES DE GUITTERNEL. Cette cartographie est par ailleurs consultable sur l'interface SIG Infoterre du BRGM (<http://infoterre.brgm.fr>) dans la rubrique « risque naturel ».



#### □ A hauteur de la carrière de Baudry

Dans le cadre de la poursuite de l'exploitation de la carrière de Baudry, la société CARRIERES DE GUITTERNEL a mandaté le bureau d'étude Lithologic pour la réalisation de levés géologiques et structuraux dans l'emprise du projet. L'intégralité de cette étude est consultable en **annexe 1** de l'étude d'impact. Les conclusions de cette étude sont reprises ci-après :

*« L'analyse pétrographique met en évidence plusieurs faciès de granite dont un granite porphyroïde à phénoblastes de feldspaths alcalins (orthose et microcline) avec majoritairement une association classique à quartz, biotite, feldspaths. Les associations minérales ne comprennent pas d'amphiboles et donc pas de formes amiantifères ; les minéraux d'altération tardives correspondent à des micas blancs et de la chlorite. En résumé, aucun faciès du granite et de l'aplite ne contient d'amphiboles et donc d'amiante naturelle, pas plus que dans les enclaves de cornéennes nombreuses dans le granite porphyroïde ».*

### ➤ ANALYSE DES EFFETS DU PROJET ET MESURES

La poursuite de l'exploitation de la carrière de Baudry prévoit l'exploitation d'un gisement ne contenant pas d'amiante naturel. En l'absence d'effet du projet, aucune mesure spécifique n'est donc envisagée.



## **II.2. L'ENVIRONNEMENT HUMAIN**

### **II.2.1. LA POPULATION**

#### **➤ ÉTAT INITIAL**

Source : INSEE – dossier complet par commune – consultation en octobre 2019.

Le tableau ci-dessous présente les résultats des chiffres officiels des recensements pour les communes incluses dans le rayon d'affichage de 3 km du projet.

Communes	Recensement (habitants)			Variation de population 2011-2016	Densité 2016 (ha/km <sup>2</sup> )
	1999	2011	2016		
Canihuel (22)	409	374	360	- 0,8 %	11,2
Saint-Gilles-Pligeaux (22)	299	272	290	+ 1,3 %	14,9
Le-Haut-Corlay (22)	714	691	672	- 0,6 %	26,2
Saint-Nicolas-du-Pélem (22)	1 843	1 723	1 667	- 0,7 %	40,6
Kerpert (22)	318	302	275	- 1,9 %	13,1

En 2016, la commune de Canihuel comptait 360 habitants, sur un territoire de 3 214 hectares, soit une densité de 11,2 habitants au km<sup>2</sup>. La commune de Saint-Gilles-Pligeaux comptait 290 habitants, sur un territoire de 1 945 hectares, soit une densité de 14,9 habitants au km<sup>2</sup>. La population constatée sur ces deux communes est en diminution régulière depuis la fin du XIXe siècle.

Dans l'environnement local de la carrière de Baudry, la population se concentre dans les centres-bourgs de Canihuel et de Saint-Gilles-Pligeaux, et en moindre mesure dans des hameaux dispersés sur le territoire de ces deux communes.

#### **➤ ANALYSE DES EFFETS DU PROJET**

La poursuite de l'exploitation de la carrière de Baudry vers le Sud s'inscrit dans la continuité des activités actuellement réalisées sur la carrière de Baudry. L'extension du site à l'Ouest et à l'Est permettra le stockage de matériaux inertes extérieurs et de stériles d'exploitation ainsi que le stockage des matériaux commercialisables.

En ce sens, la poursuite de l'exploitation de la carrière de Baudry ne saurait influencer sur les populations globales des communes de Canihuel et de Saint-Gilles-Pligeaux d'autant que celle-ci s'inscrit dans un secteur rural éloigné des principales zones habitées (notamment centres-bourgs des communes à plus de 1,5 km de la carrière de Baudry).

#### **➤ LES MESURES**

La poursuite de l'exploitation de la carrière de Baudry permettra de pérenniser les activités actuelles du site et de proposer à la vente un produit local. L'accueil de matériaux inertes extérieurs offrira une solution réglementaire aux entreprises du BTP en terme d'élimination de leurs déchets inertes (terres, cailloux,...) et de valorisation.

Les principales mesures de réduction des émissions de la carrière de Baudry (émissions sonores, de poussières, vibrations) présentées aux chapitres suivants sont autant de mesures permettant de limiter les effets de l'exploitation sur la population riveraine.

Les mesures relatives à la population qui seront mises en œuvre dans le cadre du projet concernent également la mise en sécurité de l'exploitation par la mise en place d'une clôture en limite de site et l'installation de panneaux d'interdiction.



## II.2.2. LES ACTIVITES

### ➤ L'AGRICULTURE

Source : AGRESTE 2010 – consultation en mars 2018.

#### □ Réglementation

La Loi du 13 octobre 2014 dite « d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt » impose, au travers de la création de l'article L112-1-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime, que :

« les projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements publics et privés qui, par leur nature, leurs dimensions ou leur localisation, sont susceptibles d'avoir des conséquences négatives importantes sur l'économie agricole font l'objet d'une étude préalable comprenant au minimum une description du projet, une analyse de l'état initial de l'économie agricole du territoire concerné, l'étude des effets du projet sur celle-ci, les mesures envisagées pour éviter et réduire les effets négatifs notables du projet ainsi que des mesures de compensation collective visant à consolider l'économie agricole du territoire. »

L'étude de l'état agricole ci-dessous équivaut à l'étude préalable.

#### □ État initial

Les principales données de l'AGRESTE 2010 concernant les communes de Canihuel et de Saint-Gilles-Pligeaux sont reportées dans le tableau ci-dessous :

Communes	Exploitations agricoles ayant leur siège dans la commune			Superficie agricole utilisée en hectare			Superficie en terres labourables en hectare			Superficie toujours en herbe en hectare		
	2010	2000	1988	2010	2000	1988	2010	2000	1988	2010	2000	1988
Canihuel	35	44	75	2 333	2 410	2 206	2 140	2 212	1 834	193	198	370
Saint-Gilles-Pligeaux	21	30	62	1 005	1 130	1 261	851	980	975	153	148	281

Le nombre d'exploitations agricoles sur les territoires communaux de Canihuel et de Saint-Gilles-Pligeaux a diminué respectivement en moyenne de 53 % et de 66 % entre 1988 et 2010.

La surface agricole utilisée sur la commune de Canihuel a augmenté de 5 % entre 1988 et 2010 tandis que la superficie agricole utilisée sur la commune de Saint-Gilles-Pligeaux a diminué de 13 % sur la même période.

Les principaux types de cultures présents sur les communes de Canihuel et de Saint-Gilles-Pligeaux sont les céréales (dont notamment le maïs fourrager) et les prairies.

#### □ Analyse des effets du projet et mesures

Le projet de la société CARRIERES DE GUITTERNEL concernent des parcelles agricoles au droit des extensions envisagées à l'Est et à l'Ouest du site actuel.

Les terres agricoles concernées par l'extension du périmètre de la carrière de Baudry représentent une surface de 10,2 ha sur la commune de Canihuel et de 4,3 ha sur la commune de Saint-Gilles-Pligeaux, soit environ 14,5 ha sur le territoire du projet.

Les terrains agricoles concernés par le projet sur la commune de Canihuel accueilleront la plateforme de stockage et d'accueil/pesée/négoce de matériaux et une installation de stockage de matériaux inertes extérieurs (ISDI). Les terrains de la plateforme de stockage et d'accueil/pesée/négoce, soit environ 7 ha, seront restitués à l'agriculture, ceux de l'ISDI seront boisés.

De même, les parcelles de Saint-Gilles-Pligeaux, où des stériles d'exploitation, des boues de lavage et des matériaux de découverte seront stockés, seront également boisés.

Ainsi, le projet entrainera une diminution permanente de la surface agricole locale d'environ 7,5 ha, soit moins de 0,2 % de la surface agricole utilisée sur l'ensemble des deux communes du projet (2 333 + 1 005 = 3 338 ha au total en 2010).

#### □ Les mesures

L'effet du présent projet sur l'agriculture sera limité puisque la surface agricole affectée par le projet représente moins de 0,2 % de la surface agricole utilisée cumulée sur l'ensemble des deux communes concernées.

**De ce fait, le projet de la société CARRIERES DE GUITTERNEL n'est pas de nature à affecter durablement l'agriculture locale et l'établissement de compensations agricoles collectives n'apparaît pas nécessaire.**

### ➤ LES ACTIVITES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES

Source : INSEE – dossier complet par commune – consultation en octobre 2019.

#### □ État initial

Le projet de la société CARRIERES DE GUITTERNEL est localisé en milieu rural. Il n'existe pas d'activités industrielles ou commerciales dans les abords du site.

Les établissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2015 sur les communes d'implantation du projet se répartissent ainsi :

	Canihuel		Saint-Gilles-Pligeaux	
	Nombre d'établissement	Total en %	Nombre d'établissement	Total en %
<b>Agriculture, sylviculture et pêche</b>	37	62,7	20	50
<b>Industrie</b>	6	10,2	1	2,5
<b>Construction</b>	0	0	1	2,5
<b>Commerce, transport, services divers</b>	13	22,0	13	32,5
<b>Administration publique, enseignement, santé, action sociale</b>	3	5,1	5	12,5
<b>Ensemble</b>	59	100	40	100

Au 31 décembre 2015, les postes salariés sur les communes d'implantation du projet étaient les suivants :

	Canihuel		Saint-Gilles-Pligeaux	
	Nb de postes salariés	Total en %	Nb de postes salariés	Total en %
<b>Agriculture</b>	13	46,4	27	84,4
<b>Industrie</b>	7	25,0	0	0
<b>Construction</b>	0	0	1	3,1
<b>Commerces et services</b>	6	21,4	1	3,1
<b>Administration publique et services publics</b>	2	7,1	3	9,4
<b>Ensemble</b>	28	100	32	100

Au sein des communes de Canihuel et de Saint-Gilles-Pligeaux, les emplois se concentrent essentiellement dans le secteur agricole (respectivement 46,4 % et 84,4 %). Les établissements agricoles apparaissent bien représentés au sein de ces deux communes avec plus de 50 % des établissements actifs recensés.

#### □ **Analyse des effets du projet**

La poursuite de l'exploitation de la carrière de Baudry et l'extension de l'activité sollicitée ne sauraient avoir un impact négatif sur les activités industrielles et commerciales présentes sur les territoires communaux de Canihuel et de Saint-Gilles-Pligeaux du fait de leur faible représentativité et de leur éloignement de l'exploitation de Baudry.

En outre, la poursuite de l'exploitation de la carrière de Baudry et la création d'activités de stockage de matériaux inertes permettra de soutenir le tissu industriel de ces deux communes en proposant à la commercialisation un produit local et en permettant le stockage de matériaux inertes aux entreprises de construction locales (une entreprise de construction est notamment située à Saint-Gilles-Pligeaux).

#### □ **Les mesures**

La poursuite de l'exploitation de la carrière de Baudry constitue donc en soit une mesure de préservation et de développement de l'économie locale.

### ➤ **LES ACTIVITES DE TOURISME ET DE LOISIRS**

Sources : Office de tourisme du Kreiz Breizh ; Communautés de communes du Kreiz Breizh – consultation en octobre 2019.

#### □ **État initial**

Le tourisme représente une activité mineure pour les communes de Canihuel et de Saint-Gilles-Pligeaux. Leurs attractivités reposent essentiellement sur le tourisme vert (sentiers de randonnée et VTT, étang du Pélinec pour la pêche) ainsi que sur le patrimoine religieux et mégalithique. Les églises et chapelles de Canihuel et de Saint-Gilles-Pligeaux appartiennent au patrimoine remarquable du Centre-Bretagne. La présence de menhirs et de tumulus sur ces territoires favorise une certaine attractivité touristique (menhirs de Bodquelen et de Gorestto à Canihuel, menhirs de Kergornec et de Crec'h Ogel à Saint-Gilles-Pligeaux). Une voie gallo-romaine reliant Carhaix à Corseul traverse également la commune de Canihuel. En outre, l'hippodrome du Petit Paris, à l'Est de Canihuel, est l'un des hippodromes les plus fréquentés de l'Ouest de la France.

Le lac de Guerlédan et la Vallée des Saints à Carnoët, lieux touristiques principaux du Kreiz Breizh sont situés à respectivement environ 15 et 30 km de ces deux communes.

La capacité d'hébergement touristique des deux communes est réduite : 2 gîtes sont recensés sur la commune de Canihuel par l'office de tourisme du Kreiz Breizh offrant une capacité totale d'accueil de 9 personnes.

Riche d'une vie associative importante, la communauté des communes du Kreiz Breizh est également le lieu de multiples manifestations de type fest-noz et de divers festivals et spectacles.

#### □ **Analyse des effets du projet**

Les activités de tourisme et de loisirs identifiées sur les communes de Canihuel et de Saint-Gilles-Pligeaux se concentrent généralement vers les centre-bourgs de ces communes. Par ailleurs, le menhir le plus proche (menhir de Gorestto) est localisé à plus de 1 km du périmètre de la carrière de Baudry.

Au regard de ces éléments, aucun effet significatif n'est attendu sur l'activité touristique des deux communes d'implantation de la carrière de Baudry.

#### □ **Les mesures**

En l'absence d'impact du projet sur les activités de tourisme et de loisirs, aucune mesure spécifique n'est envisagée.

## II.2.3. HABITAT ET CONSTRUCTIONS

### ➤ ÉTAT INITIAL

Sources : Données INSEE 2016 / Géoportail – consultation en octobre 2019

#### □ Distance de la carrière aux bourgs des communes les plus proches (à vol d'oiseau)

- Canihuel : ..... 1,5 km au Sud-Ouest
- Saint-Gilles-Pligeaux : ..... 2,7 km au Nord
- Le-Haut-Corlay : ..... 4 km au Sud-Est
- Kerpert : ..... 4,3 km au Nord-Ouest
- Saint-Nicolas-du-Pélem : ..... 6,5 km au Sud-Ouest

#### □ Habitat local

D'une manière générale, l'habitat se concentre dans les bourgs des communes de Canihuel et de Saint-Gilles-Pligeaux ainsi que dans de nombreux hameaux disséminés sur les territoires communaux. Les espaces ruraux offrent moins d'évolution et de constructions neuves. Aux abords de la carrière de Baudry, l'habitat se répartit en petits hameaux de taille limitée.

Le parc des logements sur les communes de Canihuel et de Saint-Gilles-Pligeaux est présenté dans le tableau suivant :

Communes	Année 2016			Nb Total
	Résidences principales	Logements vacants	Résidences secondaires	
Canihuel	170	57	50	277
Saint-Gilles-Pligeaux	148	71	66	286

#### □ Distances du site actuel aux habitations des lieux-dits périphériques (à vol d'oiseau)

- Kerguéner (commune de Saint-Gilles-Pligeaux) : ..... en limite Nord-Ouest du site
- Keralliou (commune de Canihuel) : ..... 480 m au Sud-Ouest
- Château du Bois Berthelot (commune de Canihuel) : ..... 570 m au Sud-Ouest
- Canac'h Bernard (commune de Canihuel) : ..... 490 m au Sud
- La Garenne Barat (commune de Canihuel) : ..... 880 m à l'Est
- Mézelin (commune de Saint-Gilles-Pligeaux) : ..... 1 090 m au Nord-Ouest
- Kerault (commune de Canihuel) : ..... 580 m au Nord-Ouest

Les habitations les plus proches de la carrière de Baudry sont celles localisées aux lieux-dits de «Kerguéner » et « Keralliou ».

#### □ Répartition de l'habitat en périphérie du site

Tel que consultable sur la figure ci-contre, l'habitat périphérique à la carrière de Baudry est essentiellement traditionnel (constructions en pierre aménagées / restaurées) et dispersé (hameaux isolés). En périphérie de la carrière de Baudry, les résidences habitées ou non sont réparties ainsi :

Limites prises en compte	Nombre de résidences dans un rayon de :			
	0 - 100 m	100 à 200 m	200 à 300 m	TOTAL < 300 m
Périmètre du site	4	0	0	4

#### □ Les autres constructions

Outre l'habitat, les autres constructions présentes en périphérie de la carrière de Baudry sont essentiellement des bâtiments agricoles qui présentent des envergures et des aspects très variés.

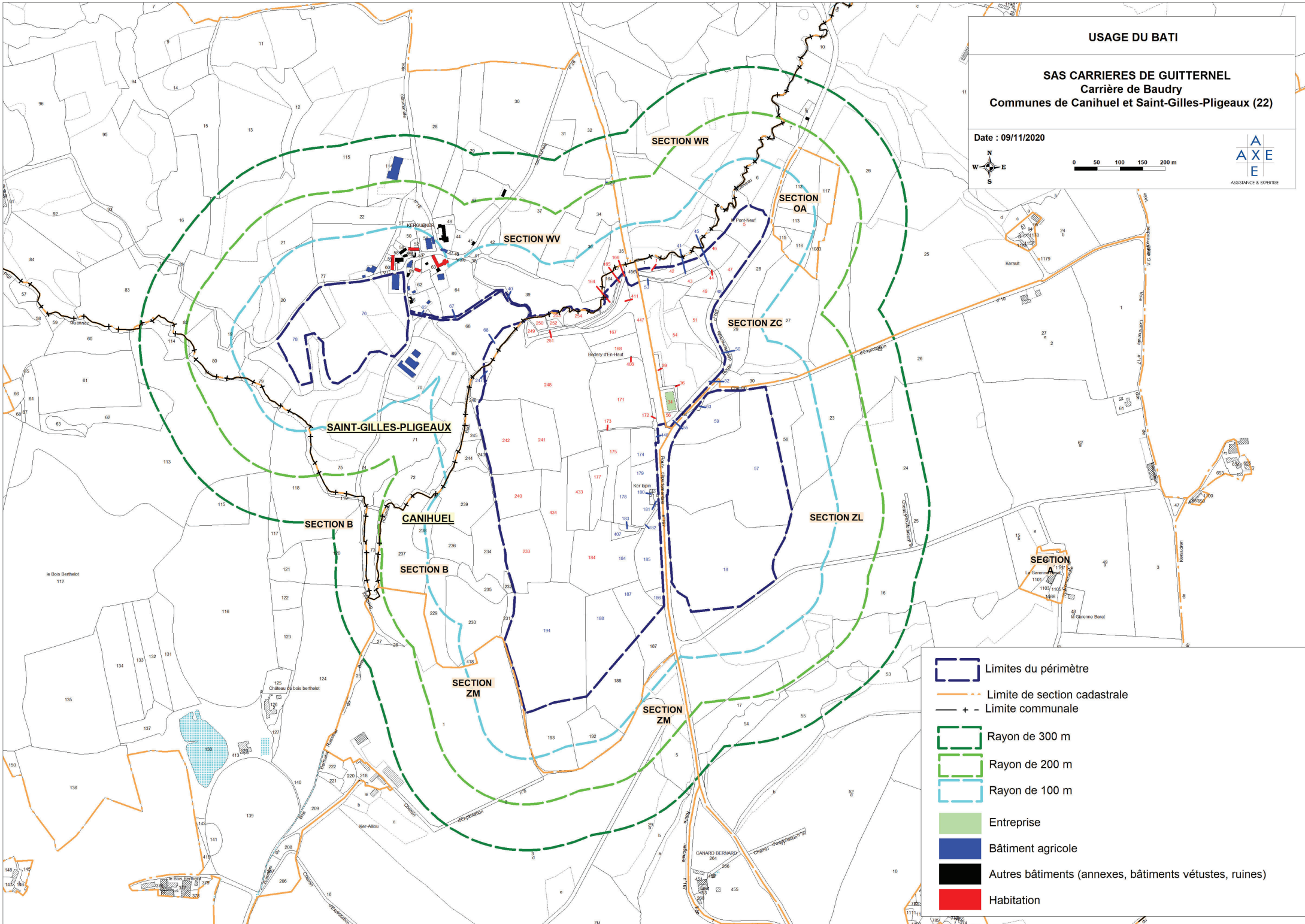
USAGE DU BATI

SAS CARRIERES DE GUITERNEL  
Carrière de Baudry  
Communes de Canihuel et Saint-Gilles-Pligeaux (22)

Date : 09/11/2020



0 50 100 150 200 m



- +— Limite du périmètre
- - - Limite de section cadastrale
- - - Limite communale
- Rayon de 300 m
- Rayon de 200 m
- Rayon de 100 m
- Entrepise
- Bâtiment agricole
- Autres bâtiments (annexes, bâtiments vétustes, ruines)
- Habitation

## ➤ **ANALYSE DES EFFETS DU PROJET**

### □ **Extraction au Sud**

Actuellement, les activités de la société CARRIERES DE GUITTERNEL se concentrent dans la partie Nord du projet. Dans le cadre de la poursuite de l'exploitation du site, les activités extractives évolueront progressivement vers le Sud ce qui occasionnera un rapprochement des activités du site vers les hameaux de « Keralliou », du « Bois Berthelot » et de « Canac'h Bernard ».

### □ **Stockage, accueil/pesée/négoce et ISDI à l'Est**

L'aménagement d'une zone d'accueil de matériaux inertes extérieurs ainsi que d'une plateforme de stockage et d'accueil/pesée/négoce sur de nouvelles parcelles à l'Est du projet générera un rapprochement des activités de la carrière vers les hameaux de « La Garenne Barat » et « Kerault » qui demeureront néanmoins distants de plus de 500 m.

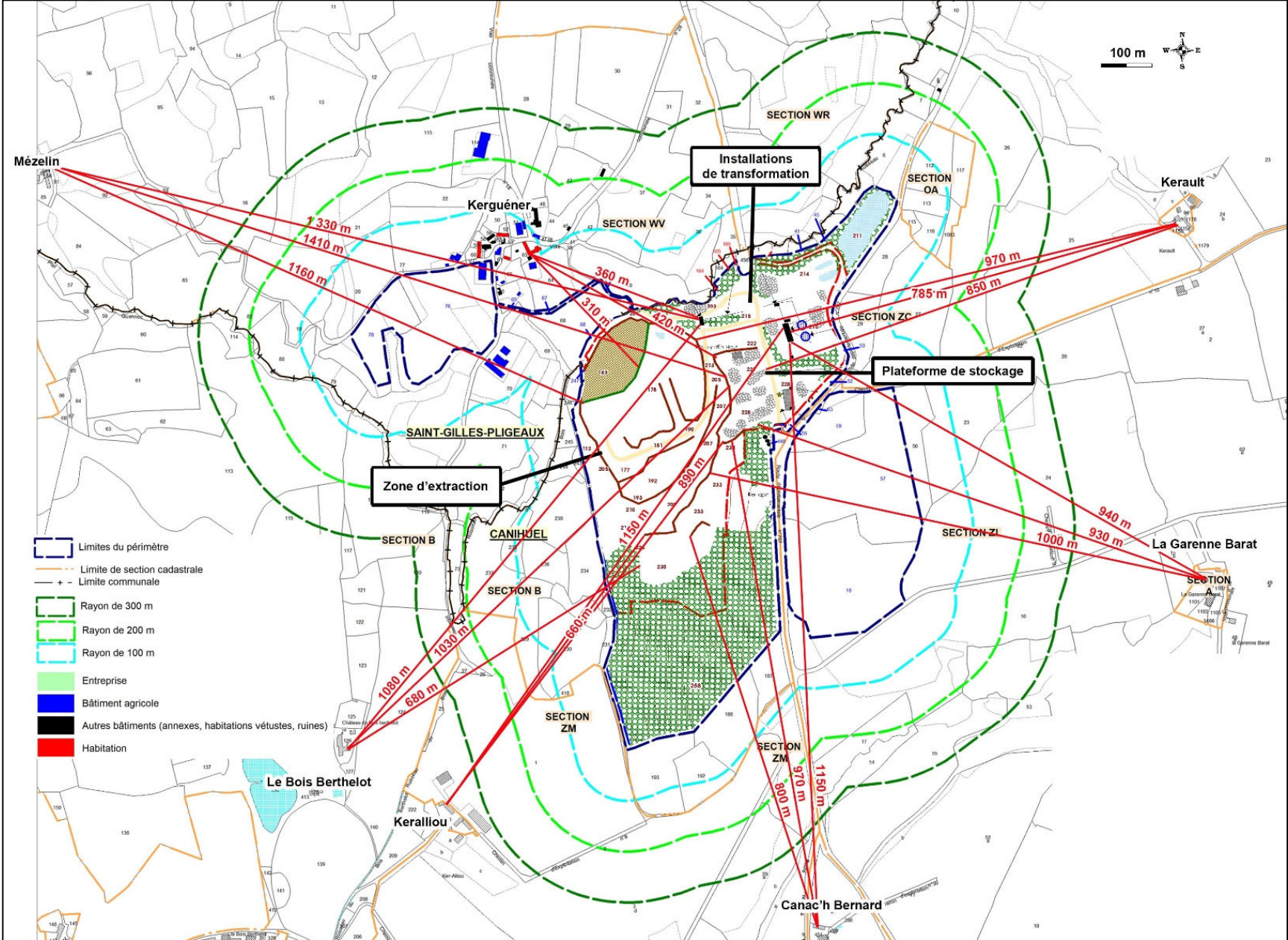
### □ **Stockage de découverte, stériles d'exploitation et boues de lavage à l'Ouest**

A l'Ouest du site, l'activité se rapprochera du hameau de « Kerguéner » et de « Mézelin ».

Du fait de ce rapprochement, les différents hameaux mentionnés précédemment seront potentiellement susceptibles d'être davantage impactés (par rapport à la situation actuelle) par les émissions du site (poussières et bruit notamment). Les figures suivantes illustrent le rapprochement des activités de la carrière de Baudry vis-à-vis de son environnement humain.

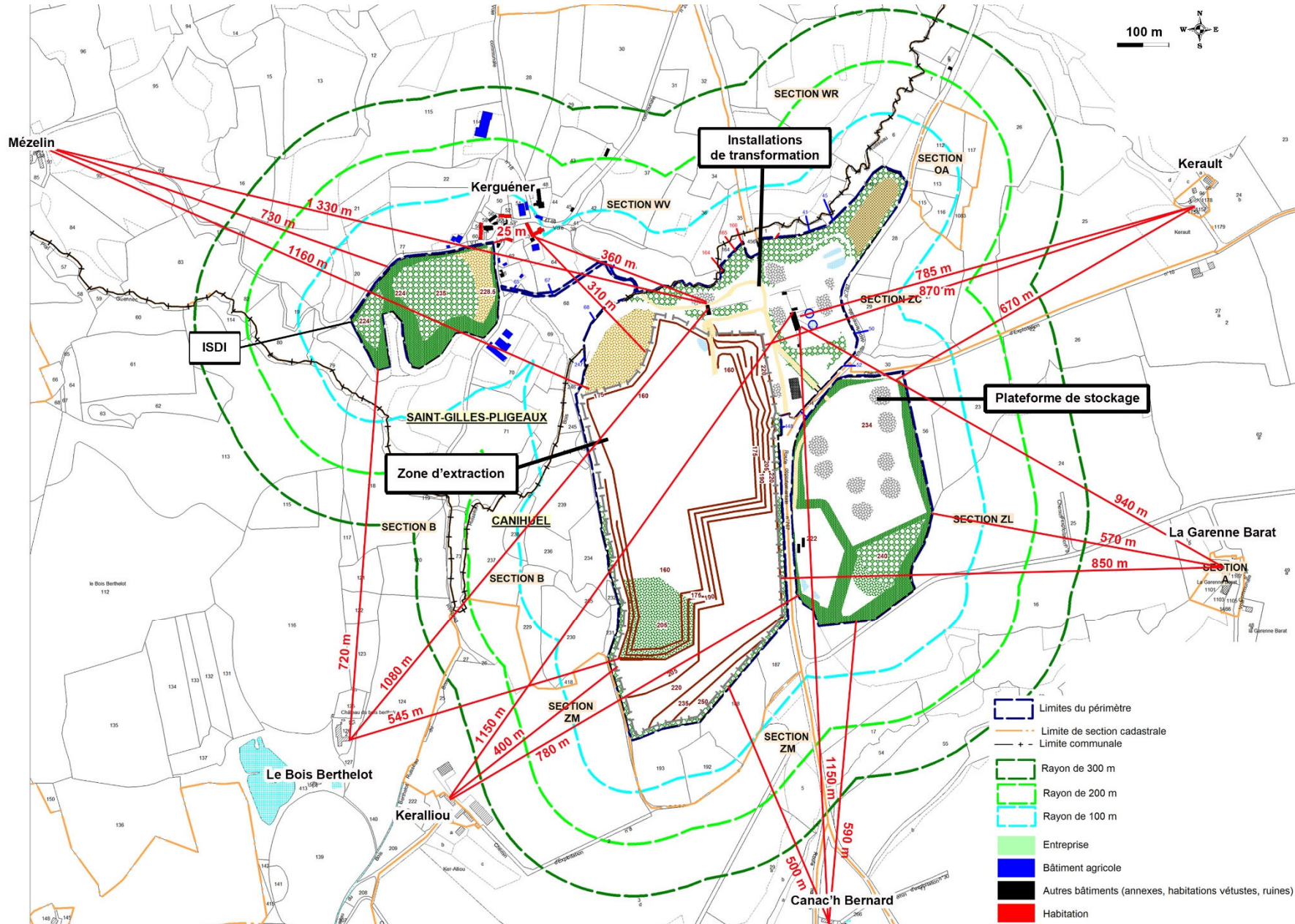


### Situation actuelle





## Situation future





### Synthèse des distances (en gras, rapprochement des activités du site)

Hameaux	Situation	Distance en mètres			
		Zone d'extraction	Installations	Plateforme de stockage	ISDI
Mézelin	Avant	1 160 m	1 330 m	1 410 m	-
	Après	1 160 m	1 330 m	1 570 m	<b>730 m</b>
Kerguéner	Avant	310 m	360 m	420 m	-
	Après	310 m	360 m	630 m	<b>25 m*</b>
Kerault	Avant	970 m	785 m	850 m	-
	Après	870 m	785 m	1 350 m	<b>670 m</b>
La Garenne Barat	Avant	1 000 m	940 m	930 m	-
	Après	<b>850 m</b>	940 m	<b>570 m</b>	1 480 m
Canac'h Bernard	Avant	800 m	1 150 m	970 m	-
	Après	<b>500 m</b>	1 150 m	<b>590 m</b>	1 330 m
Keralliou	Avant	660 m	1 150 m	890 m	-
	Après	<b>400 m</b>	1 150 m	<b>780 m</b>	830 m
Le Bois Berthelot	Avant	680 m	1 080 m	1 030 m	-
	Après	<b>545 m</b>	1 080 m	<b>915 m</b>	720 m

\*l'habitation la plus à l'Ouest de ce hameau est la propriété de la S.C.I D'ACHAT DE GISEMENTS LESSARD.

#### □ Circulation des camions entre la zone d'exploitation et la plateforme de stockage Ouest

Conformément au Plan de Gestion des Déchets d'Extraction (PGDE) présenté en annexe 7 du dossier de demande, la future zone de stockage de matériaux inertes envisagée à l'Ouest de la carrière de Baudry accueillera 450 000 m<sup>3</sup> des matériaux inertes non commercialisables. 150 000 m<sup>3</sup> de boues transiteront par canalisation et 300 000 m<sup>3</sup> de découverte et de stériles seront acheminés par dumper de 40 tonnes de charge utile.

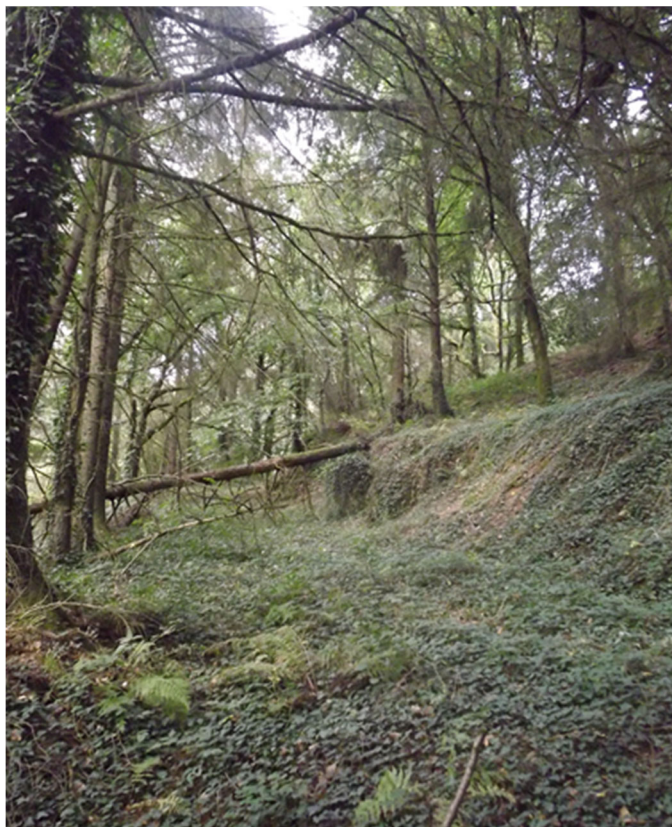
Pour 220 jours ouvrés par an, le trafic généré par cette activité s'élèvera en moyenne à 2 à 3 camions par jour transitant entre la zone extractive et la plateforme de stockage Ouest. La circulation des camions sur cet axe restera donc limitée et ne sera en ce sens pas source d'impact supplémentaire sur son environnement d'autant que l'accès prévu à la zone de stockage Ouest emprunte un ancien chemin agricole permettant la desserte du moulin jadis présent à proximité du pont-cadre.

En ce sens, ce secteur ne nécessitera pas d'opérations de défrichage hormis pour la végétation basse qui se développe actuellement au sein du chemin. En revanche, la remise en circulation de cet axe nécessitera l'évacuation de certains arbres couchés au sol.

Il est enfin souligner que ce secteur n'est pas occupé par un habitat naturel d'intérêt communautaire ni concerné par la présence d'une station ou d'un gîte à espèces protégées au regard des résultats de l'étude faune-flore-habitats. Toutefois, compte tenu du contexte boisé du secteur, ce chemin sera susceptible d'être traversé par la faune lors de ces déplacements sans qu'un risque de collision ne soit toutefois à prévoir (vitesse de circulation limitée).

Concernant l'environnement humain présent à proximité de cet axe, les habitations concernées seront ceux du hameau de « Kerguéner ». Les mesures de suivis de bruit et de poussières notamment prennent particulièrement en compte ce lieu-dit où une station de contrôle est et continuera d'être positionnée. A l'occasion de ces contrôles, l'exploitant s'attachera à recueillir les éventuels désagréments constatés et y répondra le cas échéant en concertation avec les habitants concernés.

Ci-après, vue sur le chemin à réhabiliter.



## ➤ LES MESURES

Consciente des impacts potentiels que peut générer une exploitation de carrière dans l'environnement proche du site, la société CARRIERES DE GUITTERNEL apporte une attention particulière aux contrôles et aux mesures qui sont d'ores et déjà mises en œuvre sur le site de Baudry.

Dans le cadre de la poursuite des activités de la carrière de Baudry, la société CARRIERES DE GUITTERNEL consolidera sa politique de prévention en continuant de réaliser des contrôles réguliers aux abords de son exploitation. Les résultats et l'évolution de ces suivis engagera le cas échéant la mise en place de mesures correctives inscrivant l'exploitation du site de Baudry dans une démarche d'amélioration continue.

Les émissions sonores et les émissions de poussières générées dans l'environnement du site de Baudry ainsi que les mesures mises en œuvre pour les limiter font l'objet de chapitres dédiés auquel le lecteur est invité à se reporter (*cf. chapitres II.6 et II.10*).

## **II.2.4. LES BIENS MATERIELS**

### **➤ ETAT INITIAL**

Les biens matériels identifiés sur le périmètre de la carrière de Baudry et sa périphérie peuvent appartenir tant au domaine public qu'au domaine privé :

- les biens attribués au domaine public :
  - les voiries,
  - les réseaux,
- les biens ayant trait au domaine privé :
  - les espaces non bâtis (parcelles agricoles, parcelles boisées).
  - les espaces bâtis et leurs annexes (habitations, cours, locaux, dépendances).

Ces biens ont été recensés dans le cadre de la présente demande dans un rayon de 300 mètres autour de la carrière de Baudry et dans les limites des observations possibles et des informations orales communiquées lors de l'enquête de terrain effectuée à cet effet.

Il est précisé que la carrière de Baudry est raccordée au réseau électrique et au réseau d'eau potable. Par ailleurs, plusieurs réseaux sont présents dans un rayon de 300 m autour du site en particulier le réseau électrique et d'eau potable.

### **➤ ANALYSE DES EFFETS DU PROJET ET MESURES**

L'exploitation d'une carrière de roches massives, telle que celle de Baudry, est susceptible d'affecter les biens matériels présents à la périphérie du site au travers :

- des vibrations engendrées par les tirs de mines réalisés pour l'abattage du massif,
- des projections accidentelles de roche en cas d'anomalie de tir,
- des affaissements de terrains en périphérie de la zone d'extraction.

### **➤ LES MESURES**

Les mesures relatives à la limitation des vibrations émises par les tirs de mines ainsi qu'à la stabilité des terrains sont autant de mesures qui limitent et limiteront les effets de l'exploitation sur les biens matériels périphériques. Elles sont présentées au chapitre II.7 de la présente étude d'impact ainsi que dans l'étude de dangers (Partie 3).

## **II.2.5. LE PATRIMOINE CULTUREL**

*Cf. carte du patrimoine culturel local ci-après.*

*Sources : Atlas des Patrimoines, Base Mérimée et INAO – consultation en octobre 2019.*

### **➤ ÉTAT INITIAL, ANALYSE DES EFFETS DU PROJET ET MESURES**

#### **□ Site classé ou inscrit**

Aucun site classé ou inscrit n'est recensé sur la commune de Canihuel. Deux sites sont classés sur la commune de Saint-Gilles-Pligeaux : la chapelle Saint-Laurent classée le 22/01/1979 et l'Eglise Saint-Gilles et son enclos (dans lequel est situé la chapelle Saint-Laurent) classés le 17/02/2003. Ces deux sites classés sont localisés à environ 2,7 km au Nord de la carrière de Baudry.

#### **□ Monuments historiques**

Le secteur d'implantation de la carrière de Baudry accueille plusieurs monuments historiques essentiellement religieux (chapelles et églises) ainsi que plusieurs menhirs.

Parmi eux, le monument historique le plus proche de l'emprise du site est le menhir de Gorestou (inscrit depuis le 22/07/1969), à environ 1,2 km à l'Est de la carrière de Baudry.

Outre son éloignement, les éléments boisés présents entre ce monument et le site de Baudry préviennent toute covisibilité.

#### **□ Appellation d'origine et de qualité**

Les communes de Canihuel et de Saint-Gilles-Pligeaux sont concernées par 4 Indications Géographiques Protégées : Cidre de Bretagne ou Cidre breton, Farine de blé noir de Bretagne, Volailles de Bretagne et Pâté de campagne breton.

L'emprise de la carrière de Baudry ou ses abords ne sont pas exploités pour ces appellations.

#### **□ Vestiges archéologiques**

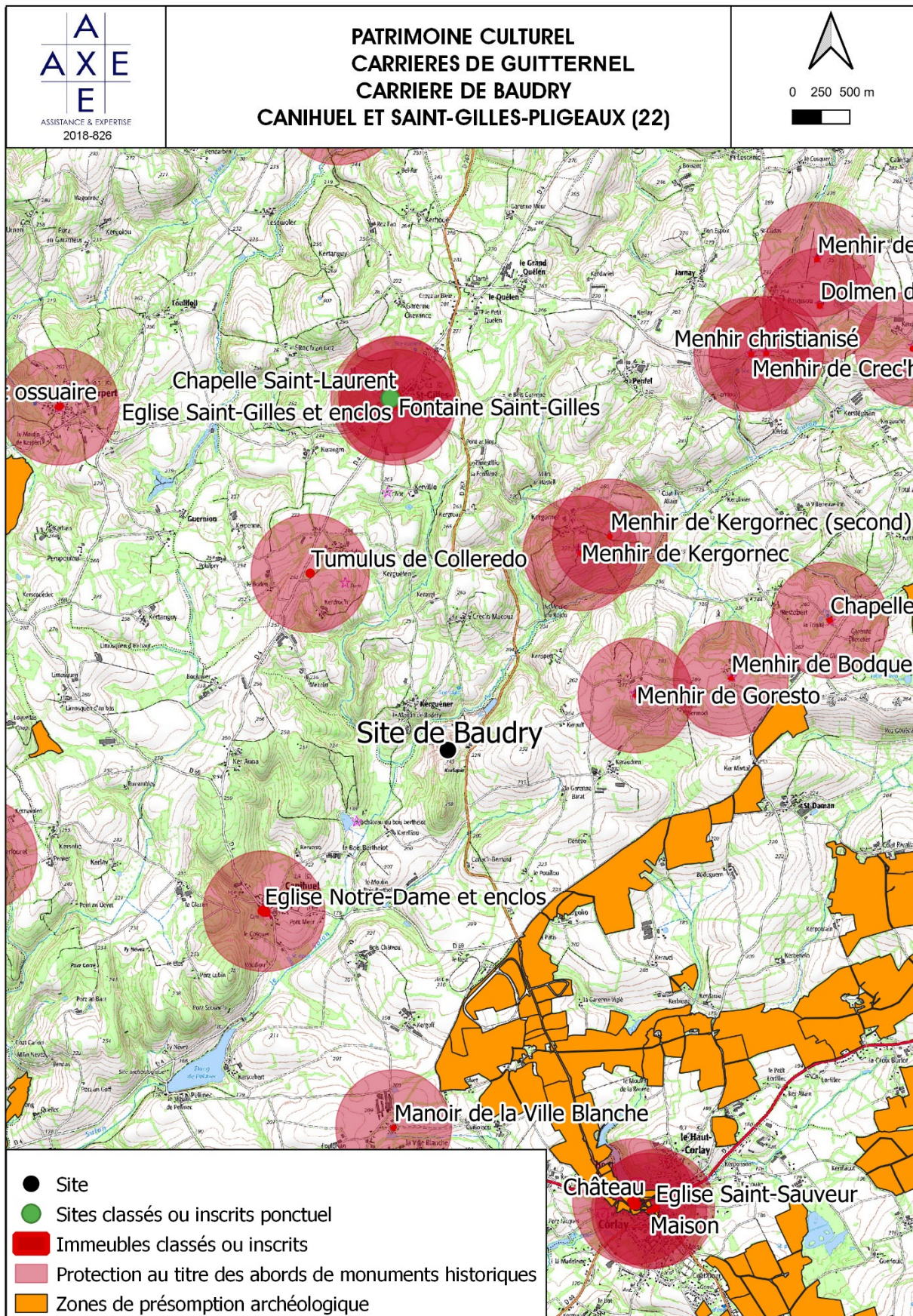
Aucune zone de présomption archéologique ne concerne l'emprise de la carrière ou les communes de Canihuel et de Saint-Gilles-Pligeaux. Les zones de présomptions archéologiques les plus proches sont localisées à plus d'1 km de l'emprise du site de la société CARRIERES GUITTERNEL.

### **➤ ANALYSE DES EFFETS DU PROJET ET MESURES**

La poursuite de l'exploitation de la carrière de Baudry et son extension n'auront pas d'impact significatif sur le patrimoine culturel présent dans le secteur.

L'extension de l'exploitation de la carrière de Baudry ne saurait constituer un impact visuel sur les monuments historiques locaux distants de plus de 1 km d'autant plus que la topographie et les boisements locaux viendront empêcher toute covisibilité (point détaillé au chapitre II.3 suivant).







## II.3. LE PAYSAGE

### II.3.1. ÉTAT INITIAL

#### ➤ LA MORPHOLOGIE ET LE RELIEF

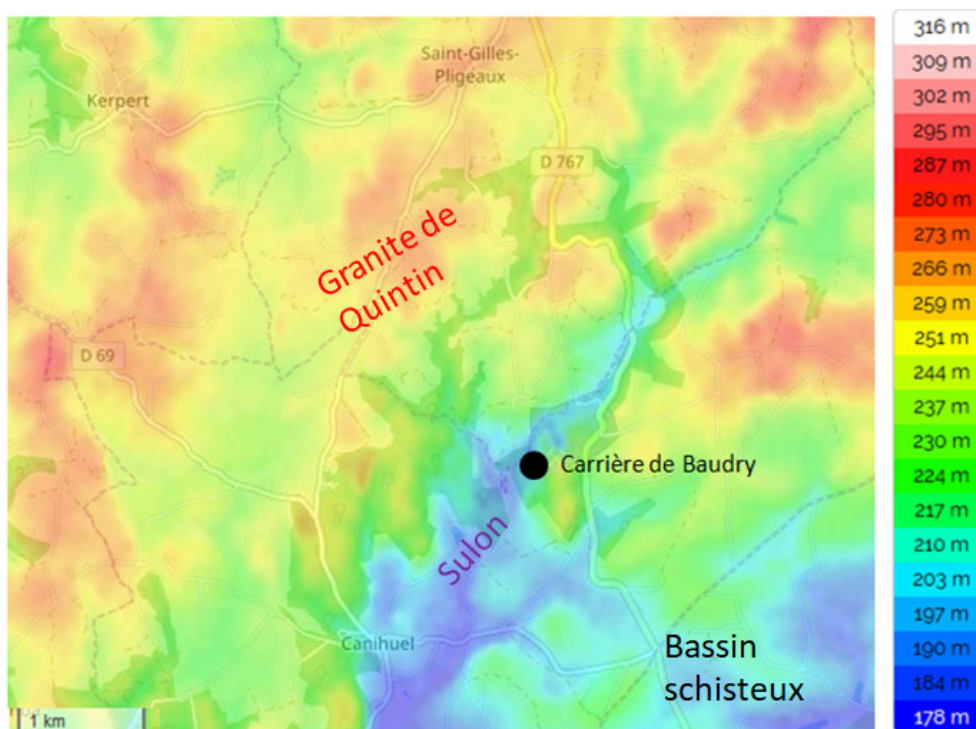
##### □ A l'échelle communale

Tel qu'illustré ci-dessous, le territoire des communes de Canihuel et de Saint-Gilles-Pligeaux est composé de 2 entités paysagères principales caractérisées par :

- Au Nord, un relief de collines incisées dans le massif granitique de Quintin culminant à 302 m (à l'Ouest du bourg de Saint-Gilles-Pligeaux).
- Au Sud-Est, un relief moins marqué, correspondant au bassin schisteux de Saint-Nicolas-du-Pélem.

Le secteur du projet est également marqué par la présence du Sulon qui entraîne une rupture de relief au sein des territoires communaux qu'il traverse.

Morphologie et relief des communes de Canihuel et Saint-Gilles-Pligeaux



##### □ A l'échelle locale : site et périphérie proche

Le site de Baudry s'inscrit dans un paysage relativement vallonné et marqué par la présence du Sulon sur son flanc Ouest. La topographie y décroît jusqu'à 190 m NGF, cote du lit du Sulon à l'Ouest du site de Baudry puis augmente jusqu'à une cote de 256 m NGF au Sud de la carrière.

## ➤ LE CONTEXTE PAYSAGER

### □ Contexte paysager général

Source : Atlas des paysages de Bretagne.

Les communes de Canihuel et de Saint-Gilles-Pligeaux sont localisées entre le massif des Monts d'Arrée et le massif du Méné. Elles appartiennent à l'Argoat (Bretagne intérieure « boisée »).

La commune de Saint-Gilles-Pligeaux et le Nord-Ouest de la commune de Canihuel sont caractérisés par un paysage de bocage dense sur colline tandis que le Sud-Est de Canihuel appartient à un contexte de paysage cultivé avec talus, dominant dans le bassin de Saint-Nicolas-du-Pélem.

Le paysage de bocage dense sur colline est caractéristique des massifs granitiques ou gréseux bretons. Les parcelles agricoles y sont nombreuses, petites et encerclées par des talus arborés. L'agriculture est nettement orientée vers l'élevage. Par ailleurs, l'habitat dispersé est majoritairement formé de hameaux et de fermes isolées.

Ces territoires vallonnés sont aussi parsemés de bois.

### □ Contexte paysager local

L'emprise de la carrière de Baudry s'inscrit au sein du paysage de bocage dense. Le site est entouré de nombreux bois, en particulier au Sud et à l'Ouest et de parcelles agricoles de cultures variées, encadrées par des talus surmontés de haies.

## ➤ DEFINITION DES CHAMPS DE VISION SUR L'EXPLOITATION

L'espace de relation entre le site et les espaces environnants, tel qu'il a été décrit précédemment, permet de dresser un inventaire des secteurs depuis lesquels la carrière de Baudry (ou certains de ses éléments) offrira des champs de vision (ou cônes de vision).

L'implantation du site de Baudry et les unités paysagères environnantes conditionnent les perceptions visuelles, liées essentiellement à la topographie et aux éléments qui interceptent le regard (boisements, haies, bâti...). Du fait d'une trame verte assez développée à proximité immédiate du site, l'échelle visuelle est surtout conditionnée par la topographie. Les limites visuelles sont ainsi principalement formées par les crêtes topographiques délimitant les collines environnantes.

De ce fait, l'organisation du paysage autour de la zone d'étude présente les aspects suivants :

### □ Réciprocités visuelles



Le relief observable dans l'environnement de la carrière de Baudry permet de cloisonner l'espace et limite ainsi les réciprocités visuelles. Les écrans boisés du secteur participent également à limiter les fenêtres de vue. Des observations semblent possibles depuis le Nord et l'Est du site, en particulier sur les fronts supérieurs de l'excavation.

### □ Les vues impossibles



Le site de Baudry ne sera pas visible depuis le Sud et l'Ouest en raison de la topographie vallonnée et du contexte boisé (boisements et ripisylve arborée présente à l'Ouest).

### □ Des points de repères facilement identifiables



Ces éléments sont le plus souvent représentés par des repères très qualitatifs qui apparaissent généralement dans le paysage urbanisé des bourgs et des centres de village (clocher d'église notamment). Situés sur leur promontoire, ils donnent l'échelle et permettent d'apprécier les distances avec les autres points de repère du paysage.

Dans le cadre de la présente demande, le contexte très rural du secteur d'implantation de la carrière de Baudry comporte très peu de points de repère facilement identifiables dans le paysage.

Seules les éoliennes de trois parcs sont perceptibles en fond visuel. Il s'agit du parc de Saint-Daman (6 éoliennes) sur la commune du Haut-Corlay, situé à environ 3 km à l'Est de la carrière de Baudry, de celui de Saint-Bihy (3 éoliennes) à 7,8 km à l'Est du site et du parc éolien de Saint-Gildas (4 éoliennes) à environ 9 km au Nord-Est.

□ **Point de vue rapproché et direct sur l'emprise du projet**



Des vues directes sur le site peuvent être soulignées depuis les secteurs proches. Ces vues concernent majoritairement les hameaux de « Kerguéner », de « Crec'h Macouz » situés sur les hauteurs granitiques au Nord du site ainsi que depuis les routes proches.

□ **Obstacle particulier / ligne de crête**



Les nombreux boisements et les haies existantes associées au contexte bocager du site de Baudry permettent d'atténuer les vues sur la carrière, voire même de les supprimer.

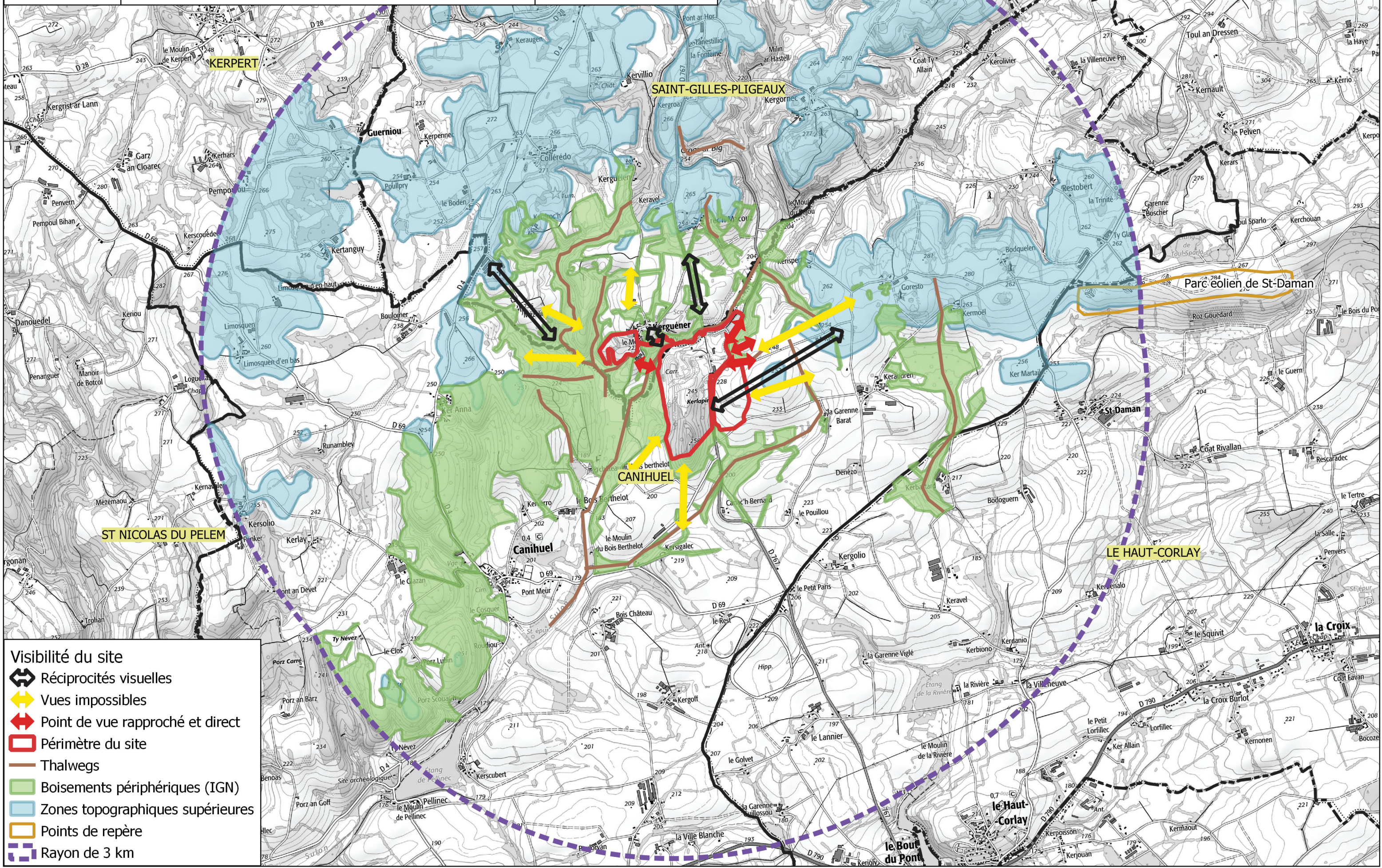
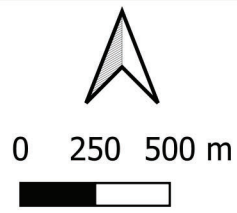


Les zones où les cotes topographiques sont supérieures à celles du site de Baudry (> 250 m NGF). Les lignes de crêtes, dont les altitudes sont supérieures à celles du site permettent, en général, de cloisonner l'espace. Dans le cadre de la présente demande, plusieurs lignes de crête viennent masquer le site en direction du Nord, de l'Est et de l'Ouest. La carrière de Baudry est ainsi localisée sur le versant Est de la vallée du Sulon et au Sud de reliefs associés aux Monts d'Arrée.

Les différents points évoqués ci-dessus sont illustrés sur la figure ci-après.



**PERCEPTIONS DU SITE  
CARRIÈRES DE GUITERNEL  
CARRIÈRE DE BAUDRY  
CANIHUEL ET SAINT-GILLES-PLIGEAUX**



- Visibilité du site**
- Réciprocités visuelles
  - Vues impossibles
  - Point de vue rapproché et direct
  - Périmètre du site
  - Thalwegs
  - Boisements périphériques (IGN)
  - Zones topographiques supérieures
  - Points de repère
  - Rayon de 3 km



Afin de confirmer cette première approche paysagère, une analyse plus fine permettant d'évaluer le degré de perception du site puis d'appréhender son éventuel impact sur le paysage peut être réalisée. Cette analyse s'appuie sur les périmètres de perception visuelle suivants :

- **Périmètre de perception interne au site** : Il s'agit d'analyser les champs de vision visibles depuis l'intérieur du site vers l'environnement proche et éloigné.
- **Perceptions immédiates et proches** : Ce périmètre se situe à proximité immédiate du site, de l'ordre de 0 à 500 m. Cette zone permet d'étudier les caractéristiques du site actuel.
- **Perceptions éloignées** : Le périmètre de perceptions éloignées englobe toutes les zones situées de 500 m et plus. Dans cette zone, le site peut être visible mais participe plus passivement au paysage. Il s'agira donc ici d'étudier les grands ensembles paysagers dans lesquels s'insère le site.

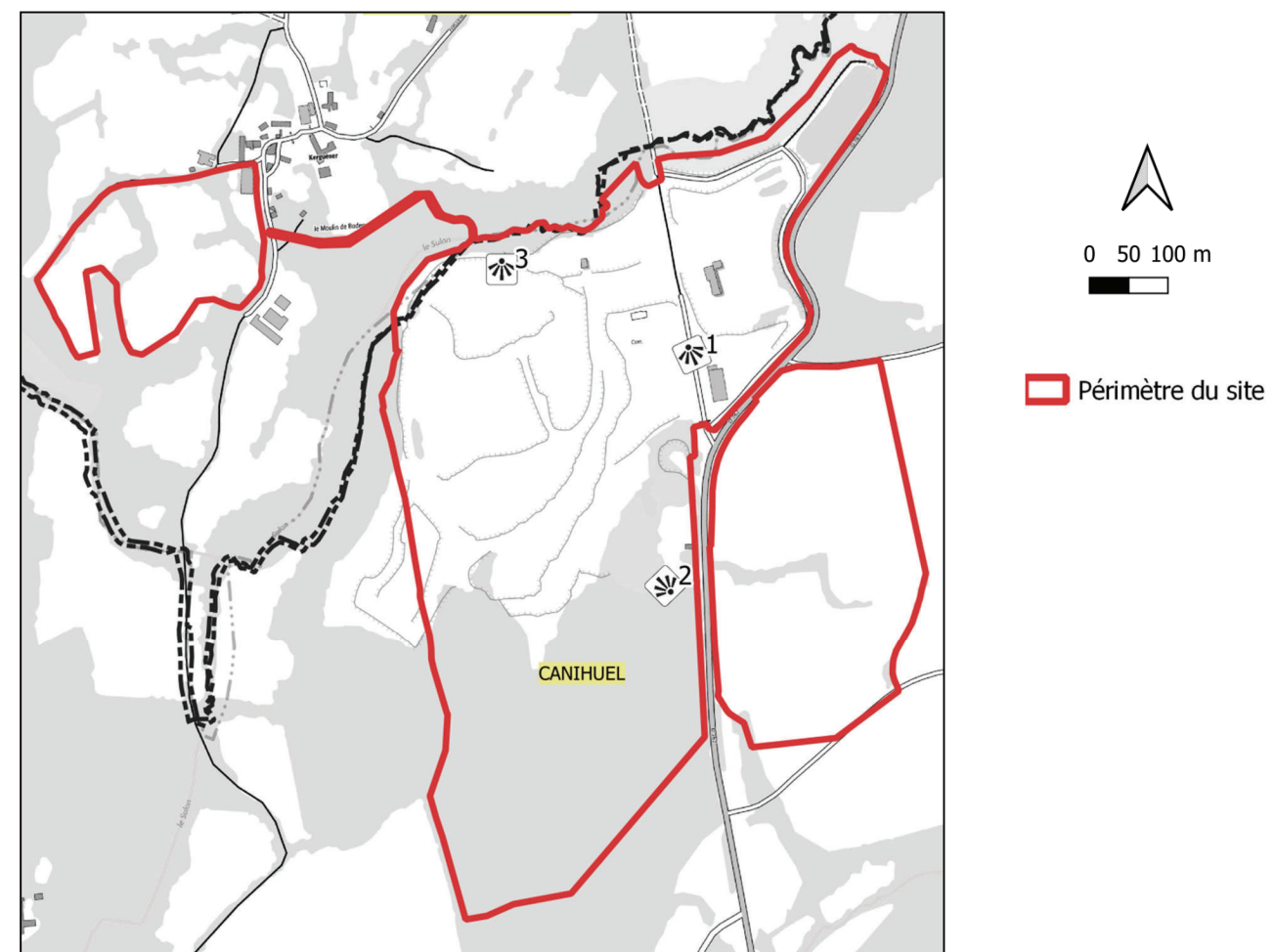
□ **Champs de vision statiques internes au site**

L'espace de relation entre le site et les espaces environnants, tels que décrit précédemment, permet de dresser un inventaire des secteurs depuis lesquels la carrière de Baudry offre des champs de vision (ou cônes de vision).

Il est possible de définir les endroits depuis lesquels la carrière de Baudry est visible en se plaçant au sein de l'emprise du site puis en repérant les différents éléments du paysage environnant.

In situ, les vues sont très diverses compte tenu du relief et des ambiances générées par les boisements et les haies bocagères. Les bois au Sud du site limitent le champ de vision dans cette direction. Les points d'accroche avec le paysage extérieur au site sont ainsi essentiellement tournés vers le Nord-Ouest du secteur d'étude.

La figure et les photographies ci-après localisent et illustrent les différents points de vue actuellement observables au sein de la carrière de Baudry.



### Vue n°1 : Vue depuis le Nord du site vers le Nord



Le relief de la zone d'étude permet d'observer une fenêtre visuelle étendue depuis le Nord du site. Les boisements et les haies bocagères présents limitent cependant partiellement cette vue. Seule une habitation du hameau de « Crec'h Macouz » est ainsi visible vers le Nord-Nord-Ouest depuis le pont-bascule de la carrière de Baudry. Cette habitation située sur les hauteurs environnantes au site dispose donc d'un champ visuel sur l'exploitation. Celui-ci est toutefois restreint par le relief et les boisements proches.

### Vue n°2 : Vue depuis l'Est du site vers le Nord-Ouest



En regardant vers le Nord-Ouest, l'observateur a une vue dégagée sur plusieurs bâtiments (habitations et bâtiments agricoles) du hameau de « Kerguéner ». Au niveau des habitations, le champ visuel est toutefois restreint par la présence d'éléments arborés.

En second plan, les bâtiments blancs de l'exploitation avicole de « Mézelin » sont visibles en raison du relief et du nombre plus réduit d'éléments arborés autour de ces constructions. Cependant, les habitations du hameau de « Mézelin » ne sont pas distinguables depuis la carrière de Baudry grâce à la topographie plus faible et la végétation.

### Vue n°3 : Vue depuis le Nord du site vers le Sud



Vers le Sud et le Sud-Ouest en particulier, la topographie associée aux éléments arborés existants empêche l'établissement d'un champ visuel étendu sur les habitations du secteur, notamment du bourg de Canihuel, localisé à plus d'1 km au Sud du site.

#### **Bilan des champs de vision internes au site de Baudry**

***Du fait de la topographie vallonnée du secteur et de la présence d'écrans végétaux aux abords de la carrière de Baudry, les champs de vision internes au site apparaissent limités. Notamment, aucun champ de vision étendu n'est observable depuis le site vers le Sud-Ouest et le Sud.***

***Ailleurs, plusieurs champs de vision étendus et orientés vers le Nord permettent l'observation de quelques bâtiments des hameaux de « Kerguéner » et de « Crec'h Macouz ». Il en est de même à l'Ouest, avec une fenêtre visuelle réduite sur l'exploitation avicole de « Mézelin ».***

#### **□ Perceptions immédiates et proches**

Il s'agit de la perceptibilité du site depuis les terrains limitrophes ou distants de quelques centaines de mètres. La vision du site depuis le bâti est généralement la plus problématique par la dégradation du cadre de vie qu'elle peut entraîner.

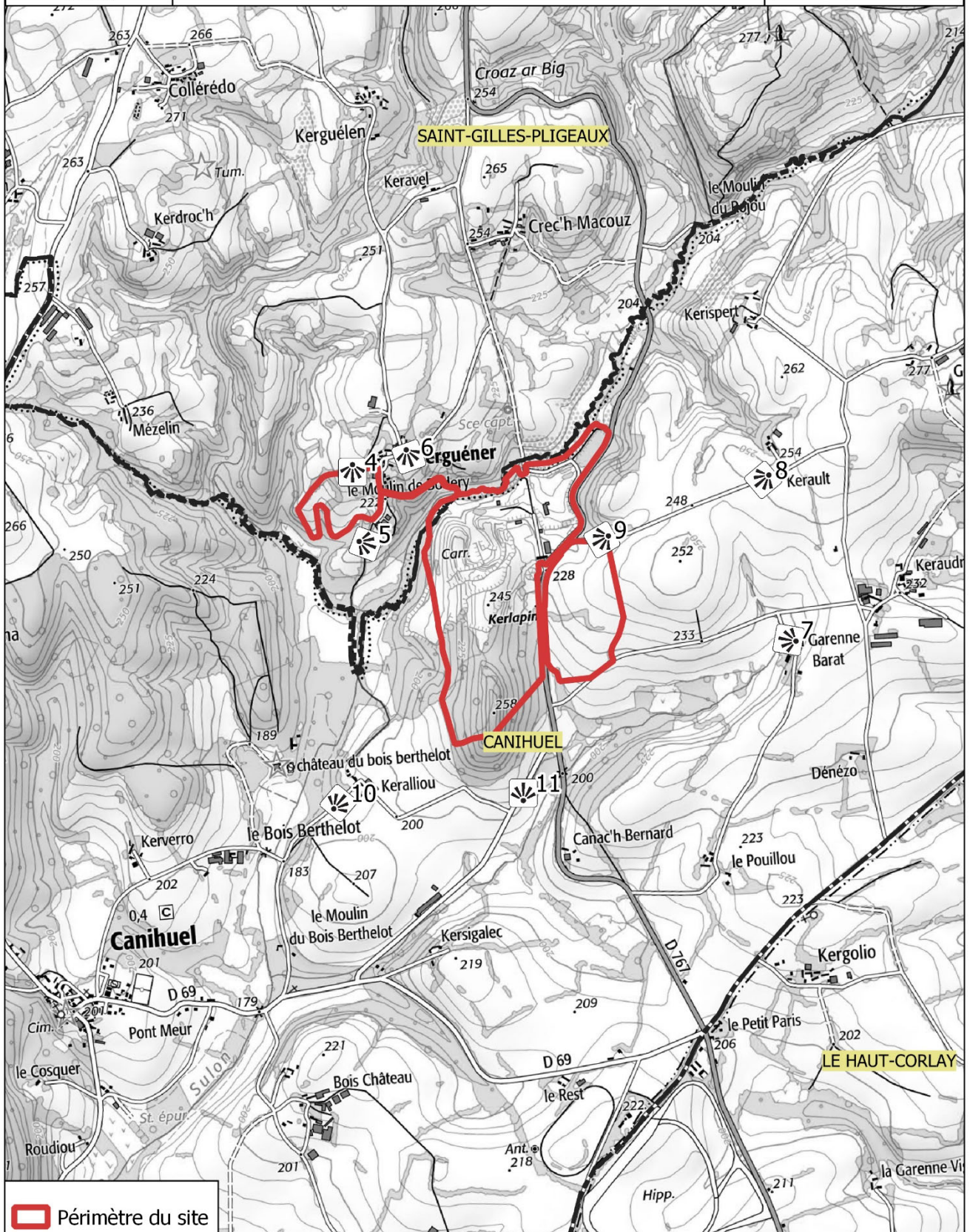
Les limites du cadre de vie dépendent de multiples facteurs comme la topographie, la végétation, la position et l'orientation des habitations, les nuances saisonnières qui augmentent ou réduisent les périmètres visuels...

Les nuisances paysagères (vue directe, dégradation d'ambiance...) sont indissociables des autres nuisances dont le bruit et les odeurs sont les principales. Cette perception concerne essentiellement les riverains les plus proches du site et susceptibles de le percevoir.

L'impact, en termes d'identité paysagère prise à moyenne ou grande échelle, est modéré, mais ces champs de visions peuvent de manière plus localisée constituer une gêne d'ordre esthétique, vis-à-vis notamment des riverains.

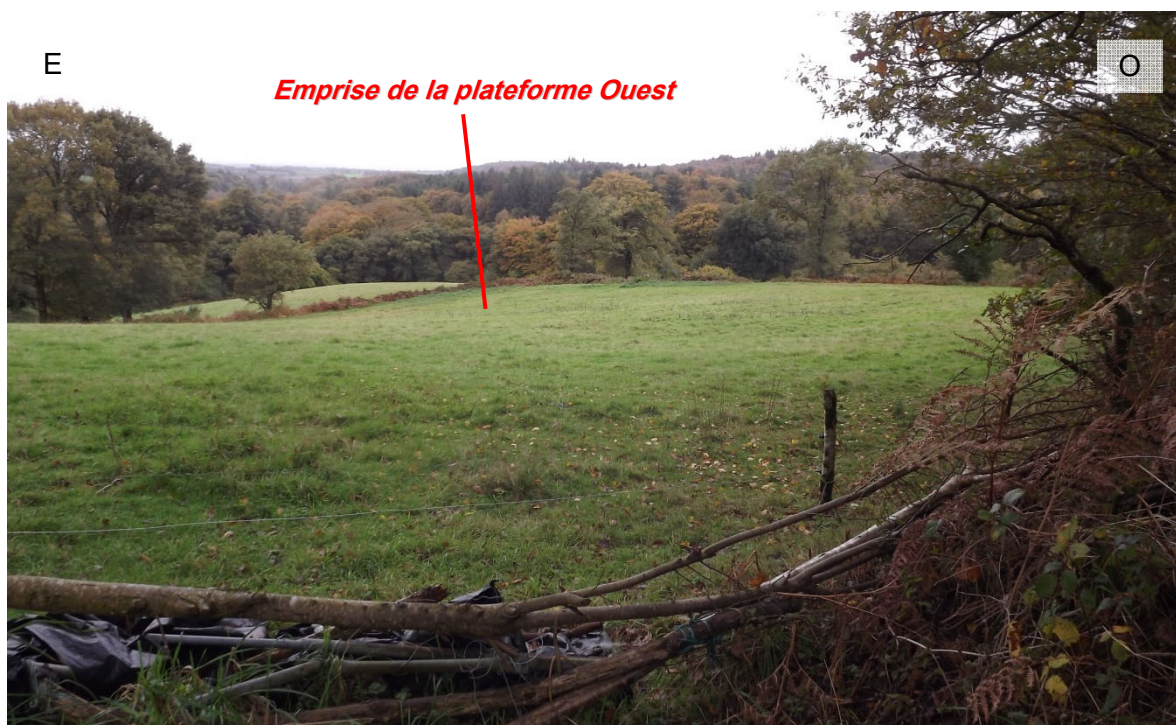
Les photographies présentées dans les pages suivantes illustrent la perceptibilité du site dans sa configuration actuelle en champs de visions proches.





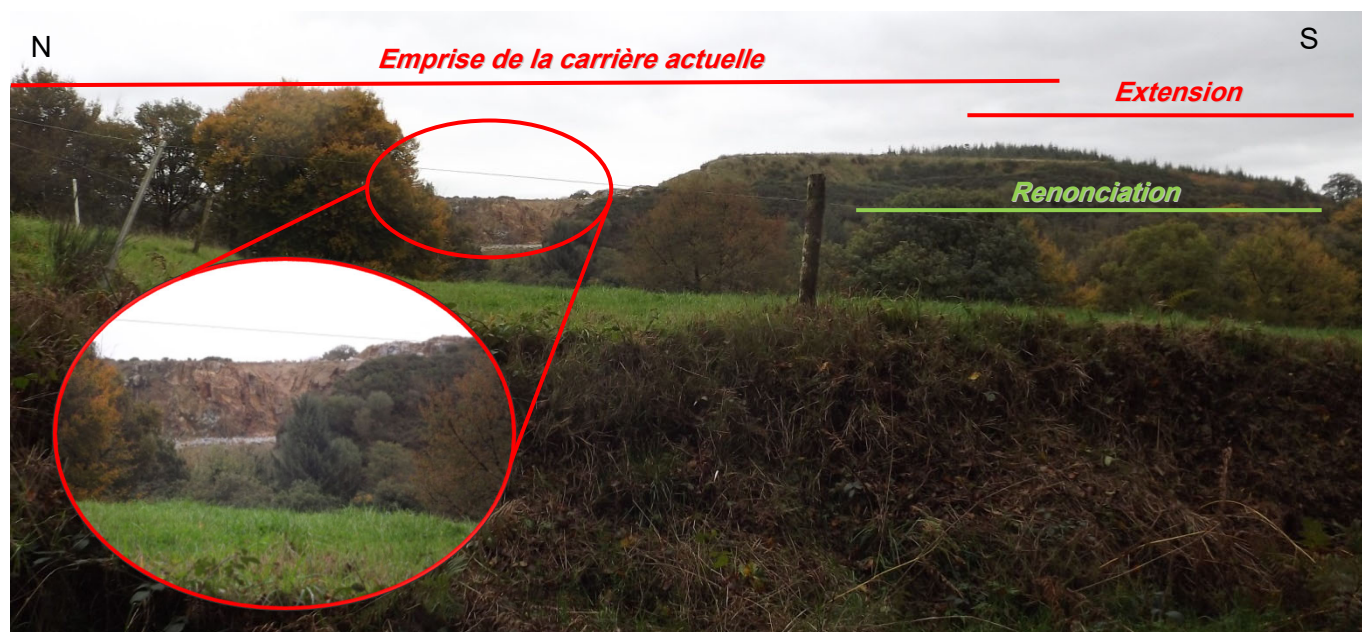


**Vue n°4 : Vue depuis le Nord de la plateforme de stockage de stériles, matériaux de découverte et boues vers le Sud**



Les parcelles de la future plateforme de stockage de stériles, matériaux de découverte et boues sont actuellement occupées par des prairies délimitées par des haies bocagères et des boisements associés au réseau hydrographique local. Ces éléments empêchent toute visibilité de ce secteur depuis l'extérieur.

**Vue n°5 : Vue depuis le Sud de la plateforme de stockage de stériles, matériaux de découverte et boues vers l'Est**



Depuis ce point de vue, l'observateur dispose d'une fenêtre visuelle sur la partie supérieure des fronts d'exploitation de la carrière de Baudry. Egalement visible en ce point, les terrains sollicités en renonciation désormais végétalisés ainsi qu'une partie des parcelles boisées demandées en extension.



**Vue n°6 : Vue depuis le hameau de « Kerguéner » vers le Sud**



Depuis le hameau de « Kerguéner », la topographie permet l'observation des paliers supérieurs de l'exploitation. Les fenêtres visuelles sur le site sont toutefois réduites à la présence de trouées au sein de la végétation.

**Vue n°7 : Vue depuis le hameau de « la Garenne Barat » vers l'Ouest**



Depuis le Nord du hameau de « la Garenne Barat », les parcelles du projet de la société CARRIERES DE GUITTERNEL ne sont pas visibles en raison de la topographie.

**Vue n°8 : Vue depuis le hameau de « Kerault » (chemin d'exploitation n°10) vers le Sud-Ouest**



Les parcelles du projet de la société CARRIERES DE GUITTERNEL ne sont pas visibles depuis le hameau de « Kerault » en raison de la topographie et des haies bocagères locales.

**Vue n°9 : Vue depuis le chemin d'exploitation n°10 – Abords de la future plateforme Est**



En rejoignant la RD n°767 depuis le hameau de « Kerault », plusieurs éléments de la carrière de Baudry sont nettement visibles (atelier du site, palier supérieur de l'exploitation). Une vue dégagée le long de la route est également observable sur les terrains concernés par le projet de plateforme d'accueil/pesée/négoce et de stockage à l'Est.



## Vue n°10 : Vue depuis la voie menant au hameau de « Keralliou » vers le Nord-Nord-Est



En ce point, le boisement sollicité au défrichement dans le cadre de l'extension de la fosse d'extraction actuelle de la carrière de Baudry est visible. Il est précisé que l'observateur ne pourra toutefois pas entrapercevoir les activités de la carrière de Baudry du fait du maintien d'une bande boisée d'au moins 10 m en limite de ce secteur.

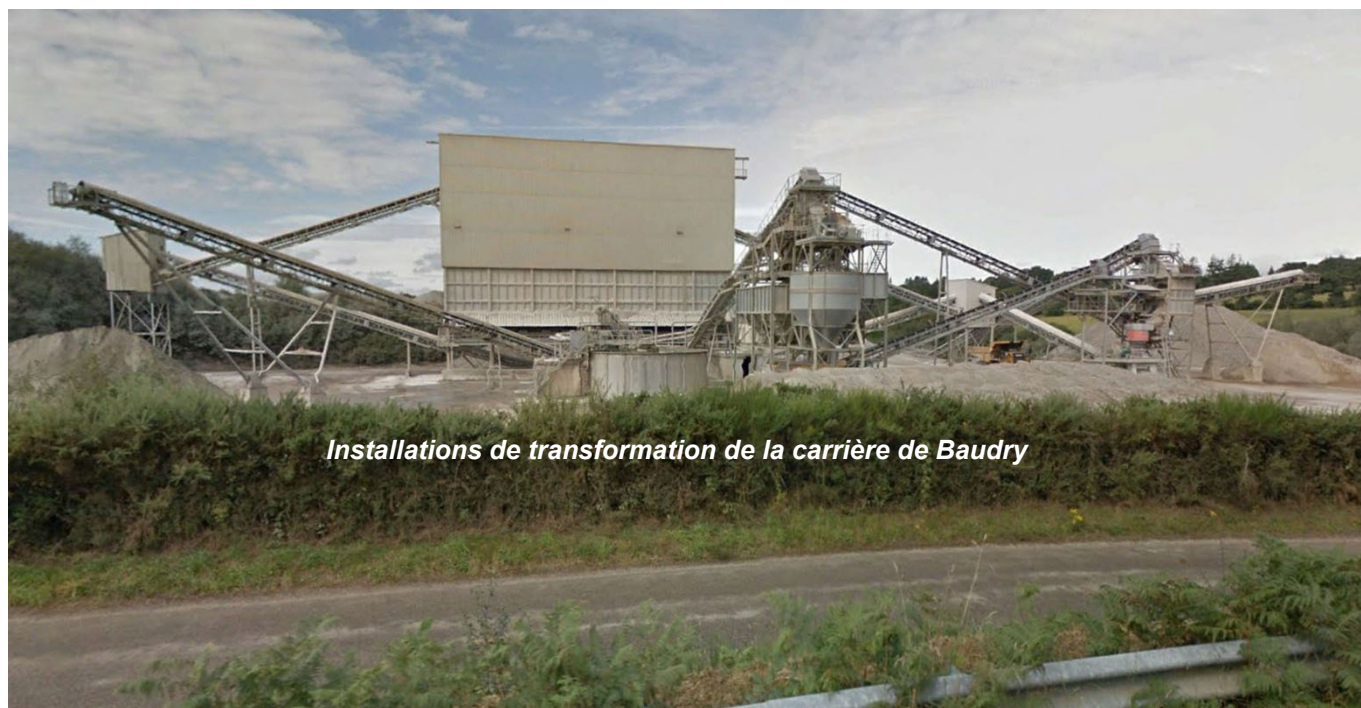
## Vue n°11 : Vue depuis les abords Sud de la carrière de Baudry vers le Nord



Depuis ce point, les usagers empruntant les voies communales locales auront une vue dégagée sur le bois localisé au Sud de la carrière de Baudry. La partie extérieure de ce bois étant conservée, l'observateur n'aura cependant aucun champ visuel sur le secteur sollicité au défrichement dans le cadre du présent projet.



### Vue n°12 : Vue depuis la RD n°767 vers le Sud-Ouest



En empruntant la RD n°767, les usagers disposent d'un large champ visuel sur les installations de transformation de la carrière de Baudry. Cette fenêtre de vue s'étend sur une centaine de mètres. Dans le cadre de la poursuite de l'exploitation du site, ce secteur restera inchangé.

### Vue n°13 : Vue depuis la RD n°767 vers le Nord-Ouest



Le projet de la société CARRIERES DE GUITTERNEL prévoit le défrichage du bois localisé dans le prolongement Sud de l'excavation actuelle. Actuellement, ce boisement est visible en empruntant la RD n°767. Il est précisé qu'une bande boisée d'au moins 10 m sera maintenue en limite de l'exploitation, ce qui empêchera l'observation des activités du site par les usagers empruntant la RD n°767.



## **Bilan sur les perceptions immédiates et proches de l'emprise de la carrière de Baudry**

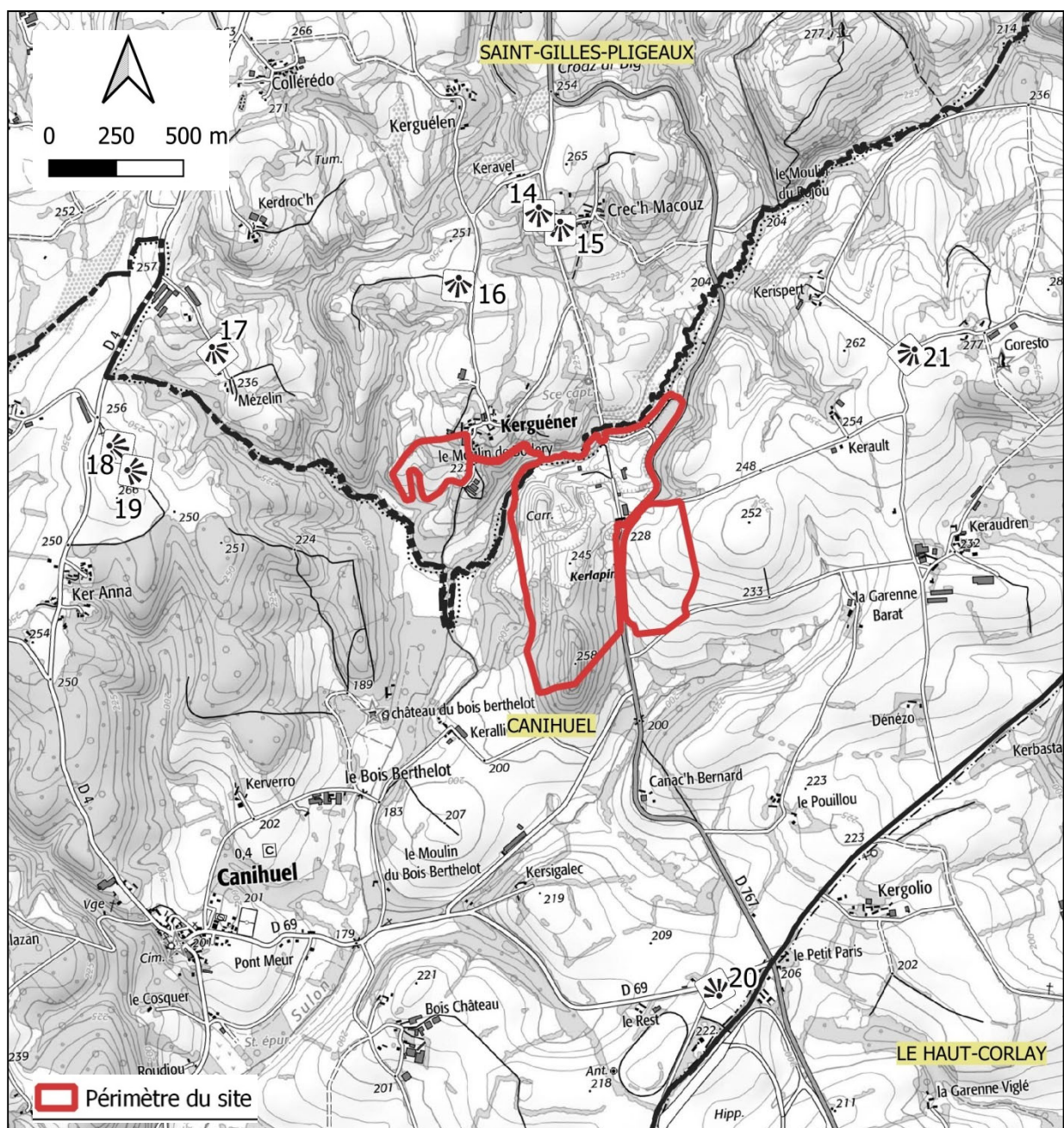
**En perceptions immédiates et proches, le projet porté par la société CARRIERES DE GUITTERNEL continuera à être visible en dynamique en empruntant la RD n°767 et certaines routes communales dont celle en direction du hameau de « Kerault ».**

**A hauteur des secteurs habités, la visibilité du projet sera plus réduite du fait de la topographie locale et de la végétation présente (boisements associés au réseau hydrographique, haies bocagères).**

**En l'absence de l'application de mesures, les éléments visibles du projet concerneront les stocks de matériaux produits, les stockages des matériaux inertes, les bâtiments et les installations ainsi que les fronts supérieurs de l'excavation.**

### **□ Perceptions éloignées**

A des distances supérieures à 500 m, l'impact paysager potentiel porte sur l'ensemble d'un territoire, c'est-à-dire un espace de relation pris à grande échelle. Les grands points d'étude, présentés ci-dessus, sont agrémentés d'une étude photographique.





#### Vue n°14 : Vue depuis l'entrée du hameau de « Crec'h Macouz » vers le Sud



Depuis le hameau de « Crec'h Macouz », plusieurs fenêtres visuelles liées à une topographie favorable et à une végétation moins dense permettent d'observer les installations de la carrière de Baudry et les stocks de matériaux produits. Les terrains concernés par la future plateforme d'accueil/pesée/négoce et de stockage (stocks de matériaux produits et accueil de matériaux inertes extérieurs) sont également visibles en arrière-plan des installations de la carrière.

#### Vue n°15 : Autre vue possible depuis le hameau de « Crec'h Macouz » vers le Sud



Depuis le hameau de « Crec'h Macouz », il est également possible d'apercevoir les fronts supérieurs de l'excavation actuelle en raison de leur aspect minéral. Les fenêtres visuelles sur la carrière sont néanmoins limitées de par les nombreux écrans arborés qui entourent les habitations du hameau.



### Vue n°16 : Vue depuis les abords Nord du hameau de « Kerguéner » vers le Sud



Au Nord du hameau de « Kerguéner », aucune visibilité n'est possible sur les terrains du projet du fait de la présence d'un relief vallonné et de boisements.

### Vue n°17 : Vue depuis la voie communale n°18 desservant le hameau de « Mézelin » vers le Sud-Est



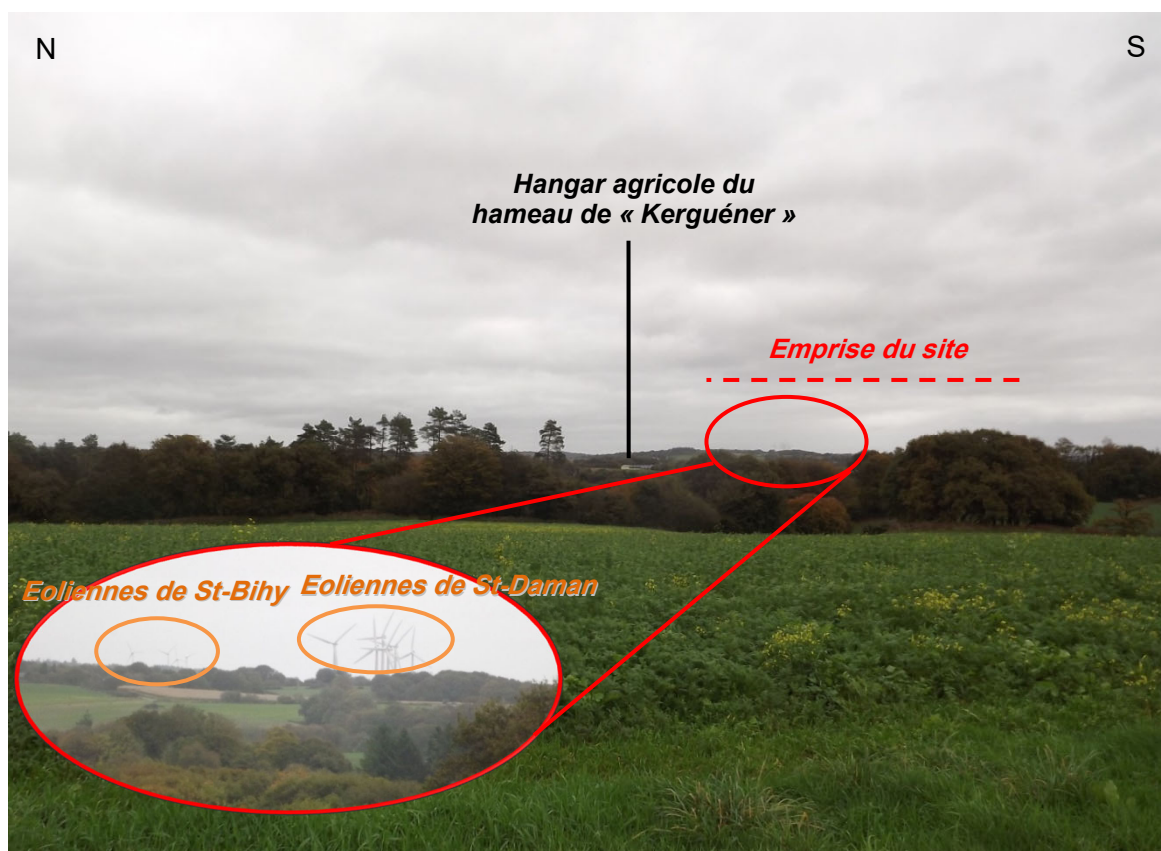
Aucune fenêtre visuelle n'est observable aux abords des habitations du hameau de « Mézelin ». Les éléments arborés présents associés à la topographie empêchent tous champs visuels sur le site.

### Vue n°18 : Vue depuis le calvaire de Boulomer vers l'Est



Depuis le calvaire de Boulomer, seules de rares fenêtres visuelles entre les boisements permettent d'observer le sommet des installations.

### Vue n°19 : Autre vue depuis le calvaire de Boulomer



Depuis ce point, la carrière de Baudry et les terrains sollicités en extension ne sont pas visibles du fait de la végétation.



### Vue n°20 : Vue depuis l'Est du hameau « le Rest » vers le Nord-Nord-Ouest



Aucune vue sur la carrière de Baudry n'est possible depuis le Sud du site du fait de la présence d'écrans végétaux denses ainsi que du relief.

### Vue n°21 : Vue depuis la voie communale n°17 entre les hameaux de « Kerault » et de « Gorest » vers le Sud-Ouest



En empruntant la route communale d'accès au hameau de « Gorest », il est difficile d'apercevoir le site de la société CARRIERES DE GUITTERNEL. La topographie vallonnée et les écrans arborés ne permettent pas à l'observateur d'identifier nettement le site actuel en exploitation ou les terrains sollicités en extension.

### **Bilan sur les perceptions éloignées de l'emprise de la carrière de Baudry**

**Le site de Baudry s'insère dans un environnement marqué par la présence d'une topographie vallonnée et d'une végétation arborée développée (paysage de bocage dense sur colline). Ce contexte limite l'ouverture d'un champ de vision éloigné sur le site. Des fenêtres visuelles restreintes sont toutefois observables depuis le hameau de « Crec'h Macouz ». Le sommet des installations est également ponctuellement visible depuis l'Ouest du site. Néanmoins, dans ce dernier cas, au regard de l'angle restreint de l'observation et de son caractère dynamique, les structures actuelles d'exploitation du site reste discrètes dans le paysage lointain.**

## **II.3.2. ANALYSE DES EFFETS DU PROJET**

### **➤ IMPACT PAYSAGER DU SITE ACTUEL**

L'analyse des vues sur le site souligne que d'une manière générale, l'impact paysager actuel de la carrière de Baudry est limité par la topographie, les boisements et les haies bocagères.

L'impact paysager du site actuel est dû essentiellement à la position de l'excavation sur le flanc d'une butte ainsi qu'à la topographie plus élevée au Nord de la commune de Canihuel. Cela génère principalement :

- des vues proches à éloignées sur les bâtiments et les installations de la carrière de Baudry, essentiellement depuis les axes routiers à l'Est et les hameaux situés au Nord sur des reliefs plus élevés,
- des vues éloignées sur la partie supérieure des fronts depuis les hameaux au Nord du site ainsi que des vues proches depuis les flancs Est et Ouest de la carrière.

### **➤ IMPACT PAYSAGER DU PROJET – EXTENSION ET APPROFONDISSEMENT DE L'EXCAVATION**

Le projet d'extension de la carrière de Baudry porté par la société CARRIERES DE GUITTERNEL consistera en une extension du projet vers le Sud de l'excavation actuelle et en l'approfondissement du carreau d'exploitation de 175 m NGF à 160 m NGF.

L'extension de la carrière vers le Sud et le Sud-Est sur une superficie d'environ 9,8 ha engendrera une modification de la morphologie du terrain naturel et pourra générer des impacts paysagers. La géométrie des aménagements, ainsi que leurs lignes droites et dures, viennent à l'encontre de la topographie du secteur, toute en courbes. Le Sud de la carrière est notamment caractérisé par la présence d'une butte recoupée par l'excavation. La topographie de la butte entrainera l'exploitation de fronts de taille à une altitude plus élevée que celles des fronts supérieurs de l'exploitation actuelle. La géométrie de la butte sera également modifiée.

L'extension de la carrière permettra un déplacement des fronts supérieurs vers le Sud et donc un éloignement des fronts de taille des hameaux de « Kerguéner » et de « Crec'h Macouz ». Les vues sur les fronts supérieurs seront donc distancées mais une épaisseur de front plus importante sera visible. En revanche, l'extension du site en direction du Sud et le défrichage partiel des boisements pourraient générer la création de champs visuels sur l'excavation pour les hameaux localisés à l'Est et au Sud de la carrière de Baudry.

Par ailleurs, actuellement, aucune vue n'est possible sur les fronts inférieurs de la zone d'extraction. En ce sens, un encaissement supplémentaire de la zone d'extraction ne saurait être à l'origine de la création d'un nouveau champ visuel sur le site.

### **➤ IMPACT PAYSAGER DU PROJET – PLATEFORME OUEST DE STOCKAGE DE STERILES**

Le projet de plateforme de stockage des stériles de la carrière de Baudry comprend le stockage de matériaux sur une hauteur pouvant atteindre 20 m par rapport aux cotes topographiques actuelles des terrains concernés. Ce projet entrainera donc une modification de la morphologie et de la géométrie du terrain naturel tout en courbes.

Actuellement, du fait de sa topographie et des boisements qui les entourent, les terrains de la plateforme ne sont visibles qu'à faible distance. Ces caractéristiques limiteront la création de champs visuels distants. Cependant, l'exploitation des terrains pour le stockage de stériles et la modification de leur morphologie pourraient engendrer un impact visuel pour les habitants de la partie Ouest du hameau de « Kerguéner » à proximité duquel est situé le projet.

## ➤ IMPACT PAYSAGER DU PROJET – PLATEFORME EST D'ACCUEIL/PESEE/NEGOCE ET DE STOCKAGE DES MATERIAUX PRODUITS ET DE MATERIAUX INERTES EXTERIEURS

La société CARRIERES DE GUITTERNEL souhaite réaliser une plateforme d'accueil/pesée/négoce et de stockage à l'Est de la carrière actuelle. Cette plateforme sera divisée en trois zones : la zone d'accueil/pesée/négoce, la zone de stockage des matériaux produits par la carrière, la plateforme d'accueil de matériaux inertes extérieurs sur laquelle le stockage pourra entraîner un réhaussement de la topographie pouvant atteindre 25 m par rapport à la topographie initiale.

La topographie vallonnée des terrains du projet et le bocage limitent actuellement leur visibilité depuis l'Est et le Sud. Cependant, ces parcelles sont visibles depuis les routes d'accès aux hameaux de « Kerault » et de la « Garenne Barat » ainsi que depuis la RD n°767, à proximité immédiate du projet. Un champ visuel sur le site est également ouvert au Nord.

La zone d'accueil/pesée/négoce pourrait avoir un impact visuel au travers de l'installation de locaux et matériels pour l'accueil. Les stocks de matériaux de la carrière pourraient aussi se remarquer dans le paysage, en particulier en champ proche et depuis le Nord. Le pont qui sera construit au-dessus de la RD n°767 aura un impact visuel réduit en raison de la topographie du secteur et de la végétation. Il sera néanmoins visible dans un rayon de 100 à 200 m, sa présence signalant aux usagers de la route la présence de la carrière.

En outre, l'augmentation de la topographie au niveau de l'ISDI modifiera la morphologie des terrains, ce qui pourra générer un impact visuel et la création d'un champ d'observation depuis l'Est.

### **II.3.3. LES MESURES**

Dans le cadre de la poursuite de l'exploitation de la carrière de Baudry, la société CARRIERES DE GUITTERNEL envisage l'application des mesures suivantes. Ces mesures sont consultables sur les plans de phasage associés à la demande.

#### ➤ MESURES D'INTEGRATION PAYSAGERE DE L'EXCAVATION

Dans le cadre de l'extension de la carrière de Baudry, la société CARRIERES DE GUITTERNEL envisage la conservation des écrans arborés sur une bande d'au moins 10 m en périphérie du secteur sollicité en extension au Sud. L'application de cette mesure limitera l'ouverture de champs visuels sur l'excavation depuis les hameaux de « Keralliou » et du « Bois Berthelot » au Sud-Ouest et depuis la RD n°767 à l'Est.

Par ailleurs, sur l'ensemble de la période d'exploitation, les fronts supérieurs Sud et Est arrivés à terme seront laissés à la recolonisation naturelle. Cette remise en état progressive favorisera l'intégration paysagère des fronts supérieurs de l'excavation.

#### ➤ MESURES D'INTEGRATION PAYSAGERE DE LA PLATEFORME OUEST

Dans le cadre de la mise en œuvre de son projet de plateforme de stockage des stériles à l'Ouest de la carrière actuelle, des talus végétalisés seront mis en place en limite de site afin de limiter son impact visuel.

En outre, de par le remblayage à flanc de colline et le talutage des bords extérieurs du stockage, la hauteur de matériaux sera plus faible au Nord de la plateforme dans le but de favoriser l'intégration morphologique du site en lien avec le hameau de « Kerguéner ».

La topographie de la plateforme sera également progressive afin d'insérer le site dans le paysage collinaire du secteur.

#### ➤ MESURES D'INTEGRATION PAYSAGERE DE LA PLATEFORME EST

Plusieurs mesures sont envisagées pour favoriser l'intégration paysagère de la plateforme Est. Elles sont détaillées ci-après.

□ **Encaissement partiel de la plateforme de stockage du site**

Actuellement, les stocks de matériaux de la carrière de Baudry sont stockés dans la partie Nord-Est du site, à proximité des installations.

Lors de la poursuite de l'exploitation du site, ces stocks de matériaux seront positionnés au Nord de la nouvelle plateforme Est à la cote 234 m NGF.

La plateforme de stockage sera partiellement décaissée et aplanie, ce qui permettra de réduire partiellement l'impact paysager de ces stockages dans le paysage local.

□ **Renforcement des talus existants et création de nouveaux talus**

La société CARRIERES DE GUITTERNEL conservera et renforcera les talus arborés actuels localisés en périphérie des terrains de la plateforme Est et notamment ceux présents à hauteur de la zone de stockage des matériaux inertes extérieurs. Ils seront complétés par la création de nouveaux talus en périphérie de site.

Les talus réduiront l'impact visuel de l'exploitation de la plateforme, en particulier depuis les axes routiers proches et renforceront son intégration dans le paysage de bocage depuis la RD n°767 et depuis les hameaux à l'Est.

□ **Effets attendus**

Les photomontages suivants illustrent les effets attendus des aménagements détaillés précédemment.

**Photomontage n°9 bis:**  
**Vue depuis le chemin d'exploitation n°10 – Abords de la future plateforme Est**

**Avant**



**Après**





**Photomontage n°14 bis :**  
**Vue depuis l'entrée du hameau de « Crec'h Macouz » vers le Sud**

**Avant**



**Après**



**Conclusion**

**La carrière de Baudry est actuellement peu visible dans le paysage local du fait d'écrans arborés denses et d'une topographie vallonnée. Ce constat restera inchangé dans le cadre de la poursuite de l'exploitation du site, notamment en raison des mesures paysagères envisagées. Ces mesures favoriseront le confinement des activités du site et leur intégration paysagère tout en limitant les champs de vision sur l'exploitation (conservation de boisements, talus arborés, encaissement des stocks de matériaux).**